PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize le 28 janvier à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2016

Étaient présents :

Luc REMOND – Anne GERIN – Jérôme GUSSY – Olivier GOY – Christine CARRARA - Grégory STOCKHAUSEN-VALERY - Nadine BENVENUTO – Stéphane LOPEZ - Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Jean-Claude CANOSSINI - Angélique ALO-JAY - Abdelkader ATTAF - Nadia MAURICE - Cyril BRUYERE – Dominique LAFFARGUE - Marc DESCOURS - Christophe GROS - Jean DUCHAMP – Valérie BARTHEL – Laurent GODARD - Fabienne SENTIS – Jean-François PONCET – Sandrine MIOTTO – Lisette CHOUVELLON

Avaient donné procuration pour voter :

Véronique BERNOUD à Marc DESCOURS Christophe GROS à Cyril BRUYERE Bernard JAY à Olivier GOY Frédéric DELAHAIE à Jérôme GUSSY

Étaient absents:

Cyril BRUYERE et Christophe GROS à la délibération n°8351 Sandrine MIOTTO à la délibération n°8354

Secrétaire de séance : Angélique ALO-JAY

ATH/SCH

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h01

Il vérifie que le quorum est atteint et effectue l'appel.

Monsieur REMOND propose Angélique ALO-JAY comme secrétaire de séance adopté à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2015 :

Adopté à l'unanimité avec prise en compte de 2 remarques de Valérie BARTHEL sur le débat relatif à la délibération n°8335 - Jeunesse – MJC Maison pour Tous – Avenant n°1 et annexes à la convention

Intervention de Luc REMOND (p26): « Les derniers comptes validés font état de l'association font état de 116 815 € et d'un fonds associatif stable de 40 825 €, ce qui est plus proche de 150 000€ et non 250 000€ comme évoqué ».

Intervention de Grégory STOCHKAUSEN-VALÉRY (p28) : « j'aurais préféré que la MJC s'exprime elle-même sur ce sujet car on évoque sa parole, mais comme partenaire naturel de la Ville sur tous les volets enfance/jeunesse, et notamment le périscolaire depuis qu'on lui a confié l'ALSH, le sujet du périscolaire a bien sur été évoqué avec elle

par d'autres municipalités avant vous, et je citerai notamment le travail réalisé avec elle mais également l'ensemble des partenaires éducatifs lors de la mise en place des TAP en 2013. »

Ces remarques seront ajoutées au procès-verbal.

8345 - Finances - Budget primitif 2016 du budget principal de la Ville

RAPPORT DE PRESENTATION

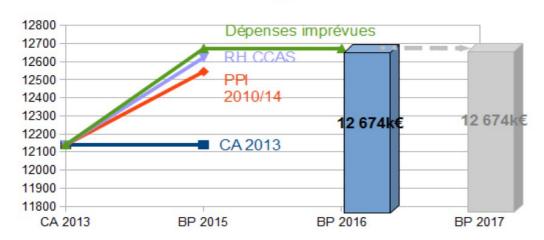


I- Le rappel de la lettre de cadrage

Le fonctionnement

Évolution de 0 % de nos dépenses de fonctionnement

Constitution enveloppe BP 2016



VILLE DE OFE

I- Le rappel de la lettre de cadrage

L'investissement

La lettre de cadrage : rester dans les crédits 2015

BS 2015 : -352 k€

Report 2016 : -210 k€

- Des éléments nouveaux permettant de dégager de nouvelles capacités d'investissement
 - Une notification de bases fiscales supplémentaires
 - Un coût moindre de la Zac de l'Hoirie





II- L'équilibre général du fonctionnement

	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Charges à caractère général	2 920 352	2 846 255	3 092 198	3 043 399
Dépenses de personnel	7 551 095	7 515 924	7 699 470	7 699 470
Autres charges de gestion courante	1 367 511	1 377 063	1 446 224	1 435 232
Charges financières	238 505	269 409	313 000	282 000
Charges exceptionnelles	63 071	225 135	73 970	91 370
Dépenses imprévues			50 000	112 000

TOTAL DEPENSES REELLES 12 140 532 12 233 787 12 674 862 12 663 471

	CA 2013	CA 2014	DI 2013	DI 2010
Produits des services	800 919	863 782	823 665	839 806
Impôts et taxes	10 938 808	11 072 262	10 962 200	11 097 300
Dotations et subventions	1 939 119	1 833 799	1 360 167	1 149 309
Autres produits de gestion courante (loyers)	289 086	381 578	385 050	389 020
Atténuation de charges	159 144	168 977	163 200	20 000
Autres	860 858	97 155	15 000	15 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 987 936	14 417 553	13 709 282	13 510 435
AUTOFINANCEMENT	2 847 403	2 183 767	1 034 420	846 964





VILLE DE

II- Les dépenses de fonctionnement

	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Charges à caractère général	2 846 255	3 092 198	3 043 399
Achats (fournitures, fluides, alimentation)	1 280 431	1 400 848	1 386 861
Services extérieurs (contrat de maintenance, prestation de services, assurances)	813 648	915 573	927 247
Autres services extérieurs (animation, adéquation, réception)	696 032	717 107	670 791
Impôts et taxes	56 144	58 670	58 500
Dépenses de personnel	7 515 924	7 699 470	7 699 470
Autres charges de gestion courante	1 377 063	1 446 224	1 435 232
Charges financières	269 409	313 000	282 000
Charges exceptionnelles	225 135	73 970	91 370
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 233 787	12 674 862	12 671 471

Comptes en baisse

•	Fournitures d'entretien	-18k€
	Augmentation des crédits vandalis	sme en 2015
•	Honoraire	-7k€
	(AMO Nettoyage en 2015)	
•	Avocats	-10k€
•	Entretien voies et réseaux	-8k€
	Investissement dans l'éclairage pu	ıblic
•	Voyages et déplacements	-10k€
	Faible conso	
•	Remboursement EPFL	-25k€
	Fin du portage	

> Comptes en hausse

Autres services ext.

•	Entretien des terrains	+15k€
	reprise de concessions aux cin	netières 20k€
•	Transports collectifs	+8k€
•	Nettoyage des locaux	+37k€
	Externalisation Piscine, vestiair	re Pignéguy 8
	salle M. Locatelli	

Passage du logiciel RH en WEB en 2015



II- Les dépenses de fonctionnement

	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Charges à caractère général	2 846 255	3 092 198	3 043 399
Dépenses de personnel	7 515 924	7 699 470	7 699 470
Autres charges de gestion courante	1 377 063	1 446 224	1 435 232
Charges financières	269 409	313 000	282 000
Charges exceptionnelles	225 135	73 970	91 370
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 233 787	12 674 862	12 663 471

Comptes en baisse

- Cotisation CNFPT
- 2 ETP

Comptes en hausse

- Charges patronales
- Assurance
- GVT
- Réforme des catégories C

	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Charges à caractère général	2 846 255	3 092 198	3 043 399
Dépenses de personnel	7 515 924	7 699 470	7 699 470
Autres charges de gestion courante	1 377 063	1 446 224	1 435 232
Indemnités des élus	117 330	116 000	124 000
SDIS	225 435	231 071	230 833
CCAS	513 715	591 665	581 82
Subventions aux associations	498 617	482 388	471 313
Autres	21 967	25 100	27 260
Charges financières	269 409	313 000	282 000
Charges exceptionnelles	225 135	73 970	91 370
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 233 787	12 674 862	12 671 471

Comptes en baisse

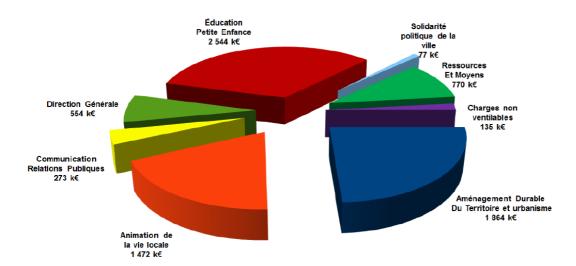
- Subv. CCAS 10k€ (optimisation recettes CAF - tarifs réévalués de 2 %...)
- Subv. fédération MJC 12k€/BP2015

Comptes en hausse

 Indemnités des élus +7,6k€ (cotisation de sécurité sociale)



Dépenses RH par pôles



Total: 7691 k€



II- Les dépenses de fonctionnement

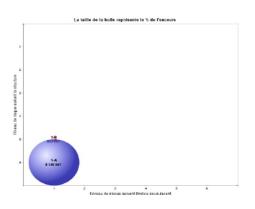
	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Charges à caractère général	2 846 255	3 092 198	3 043 399
Dépenses de personnel	7 515 924	7 699 470	7 699 470
Autres charges de gestion courante	1 377 063	1 446 224	1 435 232
Charges financières	269 409	313 000	282 000
Charges exceptionnelles	225 135	73 970	91 370
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 233 787	12 674 862	12 671 471

Comptes en baisse

· Vieillissement de notre dette

→ Perspectives 2017 : 260k€
 → Perspectives 2020 : 187k€
 → Perspectives 2023 : 126k€





	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Charges à caractère général	2 846 255	3 092 198	3 043 399
Dépenses de personnel	7 515 924	7 699 470	7 699 470
Autres charges de gestion courante	1 377 063	1 446 224	1 435 232
Charges financières	269 409	313 000	282 000
Charges exceptionnelles	225 135	73 970	91 370
Subvention cinéma	66 753	70 000	86 000
Autres	3 720	3 970	5 370
Reversement VCB	154 662	/	1
Dépenses imprévues		50 000	112 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 233 787	12 674 862	12 663 471

Comptes en hausse

 Subvention au cinéma (cf diapo budget AEP)



II- Les recettes de fonctionnement

	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Produits des services	863 782	823 665	839 806
Restauration scolaire et garderie	419 897	404 600	402 100
crèche	200 010	190 000	190 000
reversement CCAS	50 688	91 565	94 206
Médiathèque et école de musique	72 897	70 000	70 000
Piscine	40 340	30 000	45 500
Autres	79 951	37 500	38 000
Impôts et taxes	11 072 262	10 962 200	11 097 300
Dotations et subventions	1 833 799	1 360 167	1 149 309
Autres produits de gestion courantes (loyers)	381 578	385 050	389 020
Atténuation de charges	168 977	163 200	20 000
Autres	97 155	15 000	15 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 417 553	13 709 282	13 510 435

Comptes en hausse

 Recettes piscine (revalorisation des tarifs + année complète d'ouverture)



II- Les recettes de fonctionnement

	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Produits des services	863 782	823 665	839 806
Impôts et taxes	11 072 262	10 962 200	11 097 300
Impôts locaux	5 208 703	5 200 000	5 230 000
reversement CAPV	5 263 772	5 254 000	5 397 000
Autres	599 787	508 200	470 300
Dotations et subventions	1 833 799	1 360 167	1 149 309
Autres produits de gestion courante (loyers)	381 578	385 050	389 020
Atténuation de charges	168 977	163 200	20 000
Autres	97 155	15 000	15 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 417 553	13 709 282	13 510 435

Rappel évolution de nos « bases fiscales » 2015

- Notification le 10 mars → L'usine du Chevalon est requalifiée en friche industrielle (-82k€ de bases).
 - Les bases sont réévaluées de 0,68 % pour un montant d'imposition attendu de 5 093k€ (réajustement au BS)
- 7 décembre → notification définitive des bases 2015 : + 2,68 % (Stepan Europe + ½ part veufs ?)

Rappel évolution DSC

- ◆ DSC 2014 : 422k€
 - → Prise en charge ATESAT -9k€
 - → Intégration SISV +143k€ (baisse équivalente de la fiscalité)



II- Les recettes de fonctionnement

	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Produits des services	863 782	823 665	839 806
Impôts et taxes	11 072 262	10 962 200	11 097 300
Dotations et subventions	1 833 799	1 360 167	1 149 309
DGF et autres dotations Etat	1 040 007	742 510	417 000
CAF	575 310	524 368	536 970
Département et Région	57 199	52 939	55 439
Autres	161 283	40 350	139 900
Autres produits de gestion courante (loyers)	381 578	385 050	389 020
Atténuation de charges	168 977	163 200	20 000
Autres	97 155	15 000	15 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 417 553	13 709 282	13 510 435

Comptes en baisse

- Baisse de la DGF : -300k€
- Questions autour du passage en dessous de 10 000 habitants
 - → Perte des amendes de police
 - → Bénéfice de la DSR ?



II- Les recettes de fonctionnement

	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Produits des services	863 782	823 665	839 806
Impôts et taxes	11 072 262	10 962 200	11 097 300
Dotations et subventions	1 833 799	1 360 167	1 149 309
Autres produits de gestion courante (loyers)	381 578	385 050	389 020
Atténuation de charges	168 977	163 200	20 000
Autres	97 155	15 000	15 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 417 553	13 709 282	13 510 435

- Evolution de +1 %
- Question autour du renouvellement du bail de la gendarmerie



III- La section d'Investissement

Une prospective en cours d'actualisation

- Les transferts de compétence et leurs financements,
- ◆ Le passage sous le seuil de 10 000 habitants.

La question des sommes réservées à l'entretien du patrimoine.

> Une définition des projets du mandat et leurs financements

	Opérations		2015		2016	2017	2018	2019	2020
				RAR	BP				
B.	Hoirie (coût net)	2 135 608	1 365 356	100 500	0	0	0	0	0
Dépenses D'investissement	Centre Bourg	1 000 000			90 000	410 000	500 000		
Dilivesussement	Accessibilité bâtiment	2 198 726		54 726	268 000	268 000	268 000	268 000	268 000
	PEM	800 000				500 000	300 000		
	Rue du Boutet	313 000		10 000	53 000	250 000			
					411 000				
	Opérations		2015		2016	2017	2018	2019	2020
	Hoirie	1 444 305	70 000		150 000	1 220 000			
Recettes d'investissement	Centre Bourg	0							
	Accessibilité bâtiment	464 400		31 000	58 200	53 600	53 600	53 600	53 600
	PEM	420 000				420 000			
	Rue du Boutet	35 000				35 000			



III- La section d'Investissement

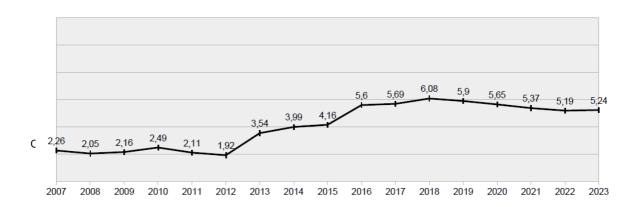
	BP 2016
Immobilisations incorporelles	18 500
Subv. d'Équipement versées	35 000
lmmobilisations corporelles	117 996
Immobilisations en cours	1 031 000
Emprunts et dettes assimilés	601 000
Dépenses imprévues	200 000
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 003 496

Eles depenses 2016 PPI	411 K€
Les dépenses 2016 « Autres »	791 k€
 Voirie (Charnècles et Pallaches) 	115k€
 Toit Gymnase Pignéguy 	250k€
 Traitement phonique restaurant Debelle 	12k€
 Renouvellement JEI 	11k€
 Mise en sécurité église St Vincent 	20k€
 Renouvellement informatique 	74k€
 Vidéo protection 	200k€
 Entretien des logements municipaux 	10k€
 Poteaux incendies 	15k€



III- La section d'Investissement

> Evolution de la capacité de désendettement





III- La section d'Investissement

	BP 2016
Subv. d'Investissement	58 200
Dotation, fonds divers et réserves	708 132
Produit de cession d'immobilisation	390 000
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 156 332

Les recettes 2016

FCTVA / Taxe d'aménagement... 708k€
 Cessions : av. Chapays 240k€, Hoirie 150k€
 Subv. Access. : 58k€

Délibération

8345 - Finances - Budget primitif 2016 du budget principal de la Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu Le Débat d'Orientation budgétaire présenté au Conseil municipal du 17 décembre 2015

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 janvier 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 6 oppositions

- D'adopter le Budget Principal qui suit
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

I - section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	RECEITES D'INVESTISSEMENT								
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)			
		précédent (1)	(2)						
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	286 060,00	0,00	58 200,00	58 200,00	58 200,00			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	166 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Total des recettes d'équipement	488 857,00	0,00	58 200,00	58 200,00	58 200,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 050 000,00	0,00	708 132,00	708 132,00	708 132,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 100 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00			
Total des recettes financières		2 150 400,00	0,00	1 098 132,00	1 098 132,00	1 098 132,00			
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total o	les recettes réelles d'investissement	2 639 257,00	0,00	1 156 332,00	1 156 332,00	1 156 332,00			

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	580 931,00		415 133,00	415 133,00	415 133,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	497 489,00		442 031,00	442 031,00	442 031,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	1 078 420,00		857 164,00	857 164,00	857 164,00
	TOTAL	3 717 677,00	0,00	2 013 496,00	2 013 496,00	2 013 496,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 013 496,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	94 720,00	0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
21	Immobilisations corporelles	502 747,00	0,00	117 996,00	117 996,00	117 996,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 546 210,00	0,00	1 031 000,00	1 031 000,00	1 031 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 153 677,00	0,00	1 202 496,00	1 202 496,00	1 202 496,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 520 000,00	0,00	601 000,00	601 000,00	601 000,00
18	Compte de liaison : affectatº (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses financières	1 520 000,00	0,00	801 000,00	801 000,00	801 000,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les dépenses réelles d'investissement	3 673 677,00	0,00	2 003 496,00	2 003 496,00	2 003 496,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	44 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	44 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL	3 717 677,00	0,00	2 013 496,00	2 013 496,00	2 013 496,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 013 496,00

Conseil municipal du 28/01/2016

La section de fonctionnement:

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	163 200,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	823 665,00	0,00	839 806,00	839 806,00	839 806,00
73	Impôts et taxes	10 962 200,00	0,00	11 097 300,00	11 097 300,00	11 097 300,00
74	Dotations et participations	1 360 167,00	0,00	1 149 309,00	1 149 309,00	1 149 309,00
75	Autres produits de gestion courante	385 050,00	0,00	389 020,00	389 020,00	389 020,00
	Total des recettes de gestion courante	13 694 282,00	0,00	13 495 435,00	13 495 435,00	13 495 435,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	13 709 282,00	0,00	13 510 635,00	13 510 635,00	13 510 635,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	44 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	44 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL	13 753 282,00	0,00	13 520 635,00	13 520 635,00	13 520 635,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 520 635,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			DEFENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)			
011	Charges à caractère général	3 092 198,00	0,00	3 043 399,00	3 043 399,00	3 043 399,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 699 470,00	0,00	7 699 470,00	7 699 470,00	7 699 470,00			
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	1 446 224,00	0,00	1 435 232,00	1 435 232,00	1 435 232,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Total des dépenses de gestion courante	12 237 892,00	0,00	12 178 101,00	12 178 101,00	12 178 101,00			
66	Charges financières	313 000,00	0,00	282 000,00	282 000,00	282 000,00			
67	Charges exceptionnelles	73 970,00	0,00	91 370,00	91 370,00	91 370,00			
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00			
022	Dépenses imprévues	50 000,00		112 000,00	112 000,00	112 000,00			
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	12 674 862,00	0,00	12 663 471,00	12 663 471,00	12 663 471,00			
023	Virement à la section d'investissement (5)	580 931,00		415 133,00	415 133,00	415 133,00			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	497 489,00		442 031,00	442 031,00	442 031,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00			
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 078 420,00		857 164,00	857 164,00	857 164,00			
	TOTAL	13 753 282,00	0,00	13 520 635,00	13 520 635,00	13 520 635,00			

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 520 635,00

<u>6 oppositions</u>: Jean DUCHAMP – Valérie BARTHEL – Laurent GODARD - Fabienne SENTIS – Jean-François PONCET – Sandrine MIOTTO

Intervention de Luc REMOND

« Mes chers collègues, avant que nous passions au vote, je souhaite réaffirmer les priorités que nous avons définies en début de mandat et qui sont, un nouvelle fois dans ce budget, scrupuleusement respectées :

- Gel de nos dépenses de fonctionnement, dont les dépenses en ressources humaines, sur 3 ans minimum pour absorber la baisse des dotations de l'État.
- Gel des taux d'imposition communaux pour ne pas alourdir les charges du contribuable, déjà très sévèrement imposé par l'Etat, et qui doit, par ailleurs, faire face à une baisse de son pouvoir d'achat. Ce gel de la pression fiscale, nous l'entendons aussi en évaluant la fiscalité intercommunale. Ainsi, nous compenserons toute hausse des taux intercommunaux dans le cadre des transferts de compétence par une baisse équivalente des taux communaux.
- Préserver notre capacité à investir, raisonnablement, mais suffisamment pour mener à terme nos projets, conformément à notre programme pour le mandat.

Je tiens à redire également que j'ai souhaité que les budgets de l'éducation, de la jeunesse et des associations soient préservés, car ils sont, à mon sens, le socle de notre action pour préparer l'avenir.

Mais si gouverner c'est prévoir, gouverner c'est aussi faire des choix.

Qu'il me soit donc ici donnée l'occasion de remercier le travail effectué par les élus, dans chaque pôle, en lien étroit avec les services municipaux, pour atteindre les objectifs assignés par la lettre de cadrage budgétaire.

Ce travail difficile a conduit à des arbitrages indispensables pour pouvoir tenir ce cap, sans sacrifier les projets ni la qualité du service public que nous nous devons d'apporter aux Voreppins.

2016 ne sera donc pas une année blanche où nous nous contenterions de gérer les affaires courantes.

Bien au contraire, plusieurs projets importants seront mis en œuvre dès cette année : Tout d'abord les 5 projets que j'ai placés au rang prioritaire pour le mandat :

1 - Le pôle d'échanges multimodal : porté par le Pays Voironnais, ce projet vise à améliorer le fonctionnement de la gare pour favoriser le développement du transport ferroviaire, en particulier pour les déplacements domicile-travail, à travers l'optimisation de l'intermodalité et de l'accessibilité, l'amélioration du confort et de l'attente des voyageurs et l'intégration urbaine et paysagère de la gare. Le scenario a été arrêté en 2015. Le prestataire de l'opération sera choisi cette année.

2 - Avant l'été, la vidéoprotection sera mise en place sur la commune.

28 caméras seront implantées sur 11 espaces publics stratégiques. Ce dispositif, très encadré par la Loi, doit permettre de répondre à 4 objectifs : dissuader, renforcer le sentiment de sécurité, identifier les auteurs d'incivilités, et aider les victimes en facilitant les enquêtes. Les premières caméras seront installées en juin prochain.

3 - La mise en accessibilité de nos bâtiments publics se poursuivra en 2016. Sont concernés le groupe scolaire Stravinski, l'Arcade, la piscine avec son parking et ses vestiaires, et enfin le cinéma.

- 4 Nous poursuivrons en 2016 une large réflexion engagée sur l'évolution du centre bourg. Inscrite dans le projet de mandat, la dynamisation du centre bourg doit répondre à 4 objectifs :
 - Stimuler son attractivité,
 - Repenser les équilibres de l'espace public,
 - Améliorer le stationnement
 - Faciliter les déplacements à pied ou à vélo.

La première étape de ce dossier complexe s'est achevée fin 2015, avec l'étude urbaine, le diagnostic, et les pistes de travail. Place maintenant aux différents scénarios, à la consultation des habitants et à la planification des aménagements.

5- Les **logements** qui vont se construire **rue du Boutet permettront d'élargir l'offre sur cette partie du centre bourg**

Mais d'autres projets sont également dans les tuyaux, planifiés et financés.

- Les études pour la réalisation d'un second réseau de chaleur vont démarrer dans les prochaines semaines. Ce second réseau couvrira les besoins de la piscine, de l'école Debelle et de l'Ehpad. Il pourra également raccorder les copropriétés des Bannettes, des Portières et du chemin des buis. Il reliera les futurs logements du secteur Champ de la cour. 75 d'abord, puis à terme 400 logements seront concernés.
- Le cinéma sera rénové cette année pour lui permettre de retrouver une qualité d'accueil et de confort conformes aux standards actuels.
- Le dossier de réalisation de la ZAC de l'Hoirie sera présenté au conseil municipal de février. Et après une procédure de mise en compatibilité du PLU, les premiers permis de construire pourraient être délivrés dès cet été. Ce projet particulièrement important, qui sera financé par le Pays Voironnais, permettra de répondre à quatre grands enjeux tout en respectant une densité urbaine raisonnable à l'échelle de Voreppe :
 - Répondre au besoin de logements : accession libre, accession sociale, locatif, et résidence seniors.
 - Conforter le commerce local,
 - Organiser les déplacements, notamment par un maillage en mode doux.
 - Améliorer l'offre de santé par la réalisation, qui est en bonne voie, d'une maison de santé pluridisciplinaire.
- L'enquête publique sur la modification n° 1 du PLU est terminée et le dossier est à l'ordre du jour de ce soir.
- L'élaboration de la modification n°2 du PLU se poursuit avec les derniers ateliers au printemps,qui seront suivis de la phase de concertation et d'enquête publique à l'automne.

En matière d'**éducation**, qui je le rappelle, est un secteur prioritaire, je citerai 4 actions :

• La mise en place de composteurs dans les restaurants scolaires. L'école Achard vient d'en être équipée. Le programme se poursuivra courant 2016 dans les autres groupes scolaires. Au-delà d'une démarche concrète pour la réduction

des déchets à la source, il s'agit également d'une action pédagogique envers nos tout jeunes Voreppins pour la réduction des déchets, il s'agit de permettre une sensibilisation à l'environnement dans nos écoles

- L'installation d'écrans tactiles supplémentaires dans les écoles. Deux étaient en service depuis 2006. Quatre nouveaux viennent d'être installés. Cette modernisation des outils est nécessaire pour amener nos jeunes élèves vers les technologies de l'information.
- L'élaboration d'un projet éducatif local, afin de donner un cadre, un cap et une vision stratégique à notre plan d'actions enfance et jeunesse.
- Enfin, nous souhaitons récompenser le mérite avec la mise en place d'une dotation aux jeunes élèves méritants. La réflexion est en cours sur les modalités et les critères d'attribution. Je souhaite qu'elle aboutisse d'ici l'automne.

Dans le **domaine des transports** nous discutons actuellement avec le département, d'une évolution de la ligne express 2. Ainsi aux heures de pointe du matin, de la mi-journée et du soir, le terminus de la ligne ne serait plus la gare mais Centr'Alp. Cette évolution permettra aux Voreppins qui travaillent à Centr'Alp d'avoir une alternative à la voiture, mais aussi aux habitants actuels et futurs du secteur de l'avenue Chapays, d'avoir une liaison directe sur Grenoble

Dans ce contexte pourtant très contraint, certaines perspectives laissent cependant entrevoir des éclaircies et espérer des marges de manœuvre plus conséquentes :

- Avec le transfert de la compétence culturelle à la Communauté d'Agglomération, qui vient d'être voté par le Conseil communautaire,
- Avec la mutualisation de certaines fonctions, comme les ressources humaines aujourd'hui, et d'autres demain,

Ce sont quelques marges de manœuvre qui pourraient être redonnées au budget municipal dans les années à venir et qui profiteront aux projets les plus lourds comme le Centre Bourg et le pôle gare.

Chers collègues, ce budget 2016 est donc un budget réaliste, économe et respectueux des deniers des Voreppins, mais aussi et surtout un budget qui nous permet à la fois de continuer à agir quotidiennement au service des Voreppins et de mettre en œuvre les projets structurants indispensables à l'évolution de Voreppe, pour lesquels nous avons été élus. »

Arrivée Florence DELPUECH 20h31.

Intervention de Laurent GODARD

« Je commencerai par une remarque de forme sur l'examen du budget en commission.

Des débats constructifs ont été possibles car les présidents des commissions se sont engagés à transmettre les documents projetés dans les jours suivants. Ceci a permis aux conseillers municipaux de se libérer de la prise de note systématique – fastidieuse quand il y a des chiffres dans tous les sens - pour se concentrer sur le fond.

Je remercie donc les présidents des commissions Ressources et Moyens et Animation de la vie Locale - Education, Petite Enfance pour avoir respecté cet engagement.

La présidente de la commission Urbanisme n'a pas jugé opportun de le faire, contrairement à ce qui avait été convenu pendant la commission. Rien ne justifie de les envoyer un mois après avec le compte rendu. L'égalité d'accès aux documents pour tous les élus majorité ou opposition doit être la règle dans le débat démocratique. Pourquoi ce ne serait-ce pas le cas dans cette commission ?

Mais venons-en au fond

Nous prenons acte de l'effort réalisé pour maintenir la masse salariale.

Ce problème n'est pas nouveau puisqu'il date des années 80-90. Et monsieur le Maire le sait bien puisqu'il était directeur général des services à cette époque.

Cette situation a donc été laissée en héritage aux municipalités successives qui ont dû y faire face et tout particulièrement depuis les années 2000.

Nous-même avons supprimé 12 postes durant le mandat précédent tout en initiant la refonte du régime indemnitaire et la déprécarisation des emplois. Et en faisant face à la très forte augmentation des charges patronales en 2013.

Cette maîtrise de la masse salariale avait nécessité la mise en place de méthodes de travail au sein des services qui n'existaient alors pas. Nous avons alors ramené l'évolution moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement à 0,3 % contre 3,5 % précédemment.

Vous continuez dans cette voie et c'est effectivement nécessaire.

Nous resterons bien sûr vigilants sur la qualité du service rendu aux voreppins car l'argument simpliste de 'réduire les personnels de structure' laisse croire qu'ils ne participent pas au service rendu.

Nous réaffirmons l'intérêt de travailler à la mutualisation dans le cadre du Pays Voironnais, mais là encore sur la base d'un projet et non pas uniquement sur une base comptable. C'est à cette condition que le travail portera ses fruits au bénéfice de notre vie quotidienne.

Du coté des recettes, nous noterons un fort apport du FCTVA (plus de 700 000 €) lié principalement aux investissements d'il y a 2 ans, l'Arrosoir notamment. Ce n'est pas une surprise mais c'est une bonne chose pour le budget.

Nous noterons également un point de vigilance entraînant des incertitudes sur nos recettes. La population de Voreppe à baissé sous la barre des 10 000 habitants. Cela va entraîner une baisse de ressources liée à ce seuil (les amendes de police — plusieurs dizaines de milliers d'euros) sans pour autant être compensé immédiatement ou même compensée du tout par la Dotation de solidarité rurale. Ce point de vigilance s'étend également à la fréquentation de nos équipements, à la vie associative et de notre commune de manière générale.

Nous ne détaillerons pas toutes les lignes budgétaires mais nous souhaitons mettre en exergue quelques points représentatifs d'un budget qui nous semble construit à l'emporte-piece sans vision cohérente (en tout cas cas elle ne nous a pas été présentée) et qui risque d'engager notre ville sur une mauvaise orientation.

Tout d'abord les produits de services

Le produits de service, c'est ce que l'usager Voreppin paye du fait de sa fréquentation à un service proposé par la ville. On y retrouve par exemple les recettes de la crèche, du

restaurant scolaire, de la piscine, de la médiatheque, de l'école de musique, et , même si c'est un budget à part, celles du cinéma.

Les recettes principales : crèche (dont les tarifs sont fixés par la CAF) et les restaurants scolaires n'évolueront pas ou très peu.

C'est pourquoi afficher 1 % de hausse des produits de service dans la lettre de cadrage va forcément se traduire par des hausses importantes des autres services (piscine, école de musique, cinéma etc.). Ainsi, ce 1 % peut représenter environ 10 % d'augmentation pour l'école de musique.

Nous vous avions déjà alerté sur ce point lors du débat d'orientation budgétaire.

Nous constatons aujourd'hui que le budget présenté inscrit une augmentation de 2 % au lieu des 1 % de la lettre de cadrage. Nous notons que le budget du CCAS affiche lui aussi une augmentation de 2 % de ses tarifs.

Sur quels services et pour quels usagers ces augmentations vont-elles porter ? Vous ne le dites pas.

Seule indication à ce jour, l'augmentation des tarifs 2016 de la piscine votée fin 2015 : 20 % d'augmentation pour les Voreppins et 40 % pour les extérieurs.

Et nous en arrivons ainsi au fond de votre action.

Nous avions évoqué lors du vote de ces tarifs, que cette différenciation nous paraissait contre-productive. En effet, sauf pour l'école de musique, les dépenses liées aux services municipaux ne sont pas proportionnelles au nombre d'usagers. Il est donc de votre intérêt – et de celui de la population - d'augmenter le nombre d'usagers, qu'ils soient de Voreppe ou d'ailleurs. Vous ne considérez le produit des services qu'au travers de l'augmentation des tarifs en occultant la fréquentation.

Mais au lieu de cela, vous allez jusqu'à proposer le « Pass'Voreppe »!

Ce Pass a été évoqué a plusieurs reprises au détours de discussions en commission mais jamais présenté ni débattu en tant que tel : 'on réfléchit à faire ci', 'on pense à faire ça' mais jamais aucune présentation rigoureuse

Cette mise en place nous pose pourtant beaucoup de questions :

- Coût de réalisation? Y a t il des investissements nécessaires? Alors que vous proclamez vouloir travailler autrement pour alléger les services, ce système va mobiliser du temps d'agent. combien? A quel coût? On ne sait pas
- Vous imposez aux 4 000 foyers de Voreppe d'établir une carte tous les ans. Photo et justificatifs de domicile, livret de famille à l'appui. Il est évident que tous ne le feront pas. Où est la simplification administrative ?
- Que deviennent alors ces utilisateurs occasionnels de la piscine, ou plus tard du cinéma. Voreppins, comme les autres, qui n'auront pas la carte et devront donc payer le tarif extérieur. C'est un moyen discret pour augmenter encore plus les tarifs.

Pour finir sur ce point, je mentionnerai votre communication « habile ». Le Pass'Voreppe est présenté comme un avantage préférentiel pour les voreppins. « Rendez vous compte, c'est super grâce à nous, vous allez payer moins cher que les autres. ». Il arrive à point

pour masquer l'augmentation de 20 % des tarifs de la piscine et sûrement bientôt de prochains services.

Nous rappelons enfin que ce choix n'est pas très judicieux vis à vis du Pays Voironnais au moment où l'on y parle de prises de compétences et lorsque l'on justifie notre Attribution de Compensation (l'AC) par les charges de centralité (les charges que nous payons pour les non Voreppins). Vous connaissez comme moi la tension qui existe au Pays Voironnais dans les discussions en cours autour du financement de ces compétences et du pacte financier et fiscal (et bientôt sur la DGF territorialisée). Ces négociations sont pourtant essentielles pour Voreppe. Prendre cette décision aujourd'hui, au delà des arguments que je viens de développer, est incohérente. C'est prendre le risque inutile de mettre à mal les intérêts de Voreppe dans ces négociations.

Sur les sujet du financement et des actions de la MJC, nous rappelons ce que nous avons déjà exprimés sur le sujet. Là encore une communication orientée puisque vous présentez une réserve budgétaire normale de 3 mois pour un employeur comme un matelas. Vous n'hésitez pas à multiplier ce montant par 2 pour faire bonne mesure alors que les comptes sont disponibles et certifiés (nous avons rappelé tout à l'heure le chiffre réel). Vous voulez que la MJC prenne sa part dans les baisses de ressources municipales en diminuant sa subvention.

C'est votre choix. Mais pourquoi ne pas faire de même avec toutes les associations dont certaines, et vous le savez bien, ont des trésoreries importantes sans en avoir les mêmes exigences liées à l'emploi ?

Sur le volet des investissements, nous noterons que :

Il n'y aura pas d'investissement cette année sur le plan pluriannel de l'éclairage public.

C'est pourtant un enjeu fort de maîtrise de nos coûts. Les investissements des années précédentes permettent tous les ans de baisser le budget de fonctionnement de plusieurs milliers d'euros. L'augmentation des coûts de l'énergie que tout le monde anticipe ne semble pas vous préoccuper. Vous justifiez cet abandon en disant que les 145 000 € budgétés l'année dernière n'ont pas été dépensés. La situation est donc pire que ce que l'on pensait. Non seulement il n'y pas de préparation de l'avenir mais on a déjà pris du retard.

Ensuite, vous avez annoncé qu'une enveloppe budgétaire était fixée pour les travaux du centre bourg et qu'un comité de pilotage travaillait le projet. Depuis l'annonce faite dans le Voreppe Emoi, nous n'avons toujours pas eu de présentation de votre projet.

Enfin, citons les investissements et l'entretien annuels du patrimoine de la commune.

Depuis de nombreuses années, quelques soient les municipalités, le budget identifié aux travaux nécessaires à la maintenance de nos équipements est de l'ordre d'1 M€ d'euros. Cette année, vous ne leur consacrerez que 800 000 € (690 000 €), alors que le patrimoine vieillit.

Nous noterons par contre que vous consacrez 200 000 € à la mise en place des 28 cameras de video-surveillance. Ce projet démesuré pour Voreppe (28 cameras c'est même plus que ce que la ville de Voiron a déployé – 7 + 12 en prévision) entraîne donc déjà des conséquences sur les autres investissements nécessaires.

Vous l'aurez compris, nous ne partageons pas les orientations de ce budget. Il accroît la pression sur les voreppins quoiqu'en dise toute campagne de communication orchestrée. Au contraire de préparer l'avenir de notre commune, ce budget le compromet et des investissements primordiaux ne seront pas faits.

Nous voterons donc contre ce budget. »

Luc REMOND fait remarquer qu'il ne s'attendait pas à ce que l'opposition vote ce budget...

Concernant le problème du passage en deçà des 10 000 habitants, il explique que cela ne signifie pas que toutes les recettes des amendes de police sont perdues, mais que cela passe par le fonds départemental. La perte n'est donc pas obligatoirement intégrale. De plus, la commune devrait pouvoir bénéficier de l'ADSR, et ça n'est pas inscrit dans le budget. Cela devrait donc permettre une recette supplémentaire, mais à ce jour rien n'est inscrit, tout comme pour le loyer de la gendarmerie qui est resté à son niveau antérieur alors que l'avis des domaines doit permettre un nouveau bail avec une recette supplémentaire de 35 000 €.

Pour ce qui est de la tarification, il rappelle que de nombreuses communes pratiquent des tarifs résidents et extérieurs, aussi bien dans les domaines culturels, sportifs ou scolaires, et que l'opposition n'a jamais remis en cause la tarification scolaire de Voreppe pratiquant cette distinction.

Laurent GODARD répond que le coût du restaurant scolaire dépend de la fréquentation

Luc REMOND fait remarquer qu'il y a des coûts proportionnels dans tous les services. Il prend l'exemple de la piscine, expliquant que les dépenses ne sont pas les mêmes, en terme de personnel ou d'entretien selon qu'il y ait 10 000 ou 50 000 entrées par an.

Il estime donc que dans le contexte actuel, il n'est pas incongru d'avoir un tarif pour les extérieurs qui couvre 10 ou 20 % du coût réel du service, sachant que les voreppins, par leur impôt, participent au financement de service qu'ils n'utilisent pas obligatoirement.

Il ne sera bien évidement jamais proposé un tarif extérieur de 100 % du prix de revient, mais il lui semble logique qu'une personne extérieure, d'autant plus si elle ne vient pas du Pays voironnais paie un peu plus que les habitants.

Il ajoute que si demain l'un des service est pris en charge par le Pays voironnais il y aura certainement un tarif unique, mais dans ce contexte la fiscalité du pays voironnais permettra à l'ensemble de ses habitants de bénéficier du service.

Il explique que ce tarif a été mis en place pour la piscine, mais que cela ne sera pas forcement faisable pour le cinéma, à la fois sur le plan technique ou réglementaire. Il s'agit en effet d'une situation différente avec un système beaucoup plus concurrentiel, la réflexion devra donc se faire de manière différente.

Concernant la charge de centralité, il explique qu'elle existe dans tous les pôles urbains par rapport aux communes extérieures. Nonobstant cela, l'attribution de compensation (AC) était liée, à l'époque de sa création, non pas aux charges de centralité mais au fait que les communes avaient une taxe professionnelle d'un certain montant en 1999. Ce montant a été redistribué sous forme d'AC, et il n'était lié ni à la population de la commune, ni à son rôle de pôle urbain. Certaines petites communes se sont ainsi vues attribuer une AC relativement importante du fait de leur seule richesse économique. Il ne s'agit donc pas d'une ressource liée à la centralité.

Il estime donc que la centralité est une autre question, qui n'est ni liée à l'AC, ni à la DSC, laquelle, à l'époque, n'intégrait que partiellement les notions de centralité.

Les chiffres présentés relatifs à l'excédent de la MJC sont ceux produits par le service financier suite à l'examen de leurs comptes. Il précise qu'il ne les a pas vérifiés lui -même mais rappelle que le service est compétent pour leur examen.

Sur cette question, il rappelle que la subvention MJC a été diminuée de 20 000 € en 2015 pour participer à l'effort collectif, au regard des réserves dont disposait l'association.

Il confirme que le poste fédéral de l'association a bien été dénoncé pour 2016, car la municipalité estimait que 70 000 € était un montant excessif pour un poste de direction, que le système fédéral n'est pas forcément le meilleur système et qu'il était préférable de donner un budget à la MJC afin de lui laisser choisir le système de direction qu'elle souhaite. La part « salaire » a donc été prise en compte dans la subvention, mais pas les frais de gestion ou autres. Cela représente un montant de 60 000€, défalqué de 2000€ représentant le temps passé pour les activités adultes, sur lesquelles la commune n'intervient pas.

Il reprend les propos de Laurent Godard disant que seule la MJC est « dans le collimateur » de la Ville. Or il rappelle qu'en 2016, l'Amicale du personnel verra également sa subvention baisser, de manière proportionnellement équivalente à celle de la MJC.

Concernant les « matelas » que pourraient avoir d'autres associations, il faut en premier que ces derniers soient identifiés en faisant un point avec ces dernières sur leur situation. Cela sera donc vu au cas par cas et pourra être fait avec d'autres associations, mais il ne s'imagine pas diminuer de 5 ou 10 %, arbitrairement, le montant des subventions. En effet, certaines associations pourraient se retrouver en danger, tandis que cela ne poserait pas de problème à d'autres. Il faut donc faire un travail avec chaque association.

Par rapport aux déclarations selon lesquelles le budget est mauvais, etc... il fait remarquer qu'il s'agit d'affirmations un peu péremptoires. En effet, les comptes sont clairs transparents, chacun pouvant se faire son opinion sur le fait qu'on maîtrise les dépenses et les recettes, celles n'étant pas assurées n'apparaissant pas au budget, celles ayant diminué en 2015 (ex des droits de mutation) ayant été diminuées en 2016.... Ainsi le budget est construit au plus près du réel, ce qui permet d'avoir un budget clair, précis, respectant les engagements de la majorité, et avec un niveau d'investissement permettant de réaliser un certain nombre de choses.

Il ajoute que le montant de 800 000 € consacré à l'entretien du patrimoine, insuffisant pour l'opposition qui souhaiterait 1 ou 1,2 M€, a été défini selon les capacités financières et les priorités fixées.

Pour ce qui est de l'éclairage public, il explique qu'il figurait auparavant dans le PPI et qu'il est aujourd'hui inclus dans les 791 000 € (cf. tableau page 8), que cela n'est pas détaillé mais que le budget est identique à celui de 2015.

Laurent GODARD estime heureux que les comptes soient clairs mais précise qu'ils n'ont jamais remis en question cela. De même pour ce qui est des frais de mutation ou autres équilibres, il ajoute que cela est fait tous les ans dans tous les budgets, ce qui est un simplement un signe de gestion.

Par contre ils ne sont pas d'accord sur les orientations prises, par exemple sur l'éclairage public, pour lequel le Maire indique qu'il est intégré alors qu'avant il relevait du PPI. Ils n'estiment pas sain aujourd'hui que l'enveloppe de 791 000 € intègre l'éclairage public, l'entretien du patrimoine mais aussi 200 000€ de caméras, ce qui représente un montant divisé par deux pour l'entretien par rapport à ce qu'il est nécessaire de faire tous les ans. Il leur semble que cela ne prépare pas l'avenir.

Concernant les associations, il est heureux que le Maire souhaite aujourd'hui faire un point sur leurs « matelas » car cela signifie qu'il souhaite les faire participer à l'effort. Il entend que la municipalité sera désormais dans des dispositions de travail avec les associations et rappelle que cela ne représentera pas énormément de travail, puisque les

chiffres sont connus, les associations transmettant chaque année leurs comptes aux services de la Ville, et que l'OMA avait commencé une réflexion sur cette question.

Au sujet des charges de centralité, de la DSC, etc il confirme l'historique qu'en a fait le Maire mais rappelle que c'était il y a 15 ans. Or il explique que Luc REMOND sait pertinemment, un débat ayant encore eu lieu lors du dernier conseil communautaire que cela fait des années que ces attributions de compensation, qui représentent 5 M€ pour Voreppe sont remises en question et attaquées par les communes, qui veulent tout remettre à plat et ventiler.

Selon lui, avoir cette posture de nier le problème et de ne pas montrer d'ouverture au Pays voironnais par rapport à des charges de centralités revient à « tirer une balle dans le pied » de Voreppe.

Au niveau de l'évolution des tarifs du cinéma, il explique avoir été en copie de mails entre un voreppin, des élus, et notamment le Directeur de cabinet qui évoque clairement cette possibilité d'augmentation du tarif et du Pass Voreppe appliqué au cinéma. Il n'invente donc rien et se base sur les informations qu'il peut avoir.

Enfin, concernant la population et le fait de ne pas anticiper de recettes incertaines, il explique que tout le monde le fait mais il alertait au delà sur la baisse de la population à Voreppe qui va avoir des impacts sur les équipements, leur fréquentation, la fréquentation du monde associatif et la vie à Voreppe de manière générale.

Luc REMOND revient sur l'AC expliquant qu'il nécessaire de redire l'histoire et qu'il est trop facile de l'oublier, pour pouvoir dire on « reprend le gâteau » et on le partage . En effet, il y a malgré tout une histoire, et s'il y a une taxe professionnelle avant 1999 c'est avant tout grâce à Centr'alp, pour laquelle Voreppe et Moirans ont investi pendant 30 ans en prélevant des impots à leurs habitants. Il faut donc le redire et que chacun le comprenne, notamment car, si à Voreppe ou Moirans les taux sont si élevés, c'est bien parce que la commune a investi, contrairement à d'autres communes dont les taux sont plus bas.

Pour sa part il estime qu'augmenter les tarifs de la piscine n'est en rien un signe par rapport à ça, ceux qui revendiquent n'étant pas forcément les consommateurs des équipements de la commune.

Selon lui la discussion est beaucoup large et profonde que ça. En effet, cela passe aussi par une meilleure équité fiscale dans les communes du voironnais, rappelant que si l'on prend une maison identique à Voreppe, Coublevie ou dans la Valdaine, le rapport va de 1 à 3. De même, le Pays voironnais, qui est garant d'une solidarité des 34 communes met en place des services dans des petites communes, lesquels sont ultra-déficitaires, cependant c'est une nécessité. Il estime que cela aussi doit être pris aussi en compte dans la discussion.

Concernant la population, il confirme qu'effectivement elle baisse, mais rappelle que cela est du au fait que, depuis plusieurs années, aucune construction ne sort de terre. Or il précise que c'est ce que la municipalité s'escrime à faire depuis 2 ans, en sortant l'Hoirie et d'autres projets, de manière à ce que la population augmente un peu, car il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de voir sa population chuter, pour ses écoles, ses services et la fiscalité.

Jean DUCHAMP souhaite revenir sur l'AC et explique que l'on connaît l'histoire, qu'il a lieu même participé à de nombreux débats à la CAPV sur ce sujet au cours desquels il l'a également rappelée. Il estime que c'était facile à l'époque du passage en communauté

d'agglomération parce qu'à ce moment personne n'est allé contredire cette AC, chacun y ayant gagné, notamment les petites communes qui se sont vues verser une DSC, et parfois de l'AC.

Il ne souhaite pas qu'on fasse dire à l'opposition ce qu'elle ne dit pas. Ce qu'ils souhaitent exprimer c'est que, dans un certain contexte, ces choses là sont très sensibles, Or, notamment dans le cadre des transferts de compétence il y a des symboles, et c'est cela qu'ils ont voulu exprimé concernant le Pass Voreppe, même si cela ne représente pas grand chose quantitativement, il s'agit d'un symbole.

De plus, on n'en connaît pas l'efficacité, donc pour un petit gain on peut arriver à des effets symboliques forts qui rendent les négociations difficiles.

Il précise qu'il y a très peu de risques pour l'AC, sachant qu'il faut l'unanimité pour la modifier. Mais cette question viendra, certaines entreprises n'existant plus.

Il estime donc que ces tarifs sont un risque, qu'il ne faut pas pour autant mélanger les charges de centralité et l'AC - ce qu'il n'a jamais fait, mais qu'il faut être très vigilants sur les symboles, et qu'ici on aurait pu garder un image d'ouverture à l'intercommunalité en disant que les habitants du Pays voironnais peuvent venir à Voreppe sans coût supplémentaire. Il estime qu'il est important de montrer que Voreppe fait parti de ce territoire, d'autant plus que cela a failli ne plus être le cas à un certain moment.

D'autre part, il souhaite dire, même si cela ne concerne pas le budget, que cette question doit être regardée de près dans le cadre des prises de compétences, particulièrement dans le lien entre la part fiscale et la part Attribution de Compensation. Il reste pour sa part persuadé qu'il faut garder une partie importante de l'AC pour commencer à se préparer et que le « coup soit moins dur » lorsqu'il arrivera.

Il explique qu'on se trouve bien devant 2 éléments: les symboles, et le fait de ne pas s'accrocher sur des choses qui existent depuis 16 ans et dont les bases ont fortement évoluées.

Luc REMOND, concernant l'AC et la fiscalité dans les futurs transferts consent que la discussion soit importante, mais fait remarquer qu'il faut y associer l'effort et l'équité entre les communes. En effet il rappelle que, sur la part fiscalisé, un moirannais ou voreppin paiera 3 fois plus que certaines petites communes. L'ensemble doit donc être étudié pour trouver un peu plus d'équité.

Pour ce qui est des symboles, il rappelle qu'un symbole fort a été adressé aux petites communes par les grandes, celui de l'ATESAT (assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire). En effet cela représente environ 150 000 € pris en charge par la CAPV pour les petites communes, payés en partie par une baisse de la DSC des grandes communes. Il s'agit donc bien d'un signe adressé aux petites communes puisqu'on a ainsi évité que leurs charges n'augmentent. Selon lui il s'agit d'un message de solidarité nettement plus fort que celui de la piscine de Voreppe.

Jean DUCHAMP répond que les choses sont extrêmement complexes et sensibles, que des débats ont toujours cours sur ces questions, et qu'il faut rester vigilant. Il rappelle que les prises de compétence se traduisent normalement à travers l'AC, et que, pour donner une meilleure dynamique financière, on a mis une part AC et une part fiscale, ce qui a 2 effets : un effet financier pour la CAPV et celui de diminuer les écarts fiscaux entre les communes. Enfin il confirme que l'ATESAT était plus qu'un symbole, c'est un vrai plus.

Luc REMOND explique au public en quoi consiste les modalités financières des transferts de compétences : soit la nouvelle charge est financée par la CAPV, en augmentant la fiscalité intercommunale ou en prenant sur l'AC (méthode alternative), soit le financement est partagé entre la CAPV et l'AC (méthode mixte).

Ce choix n'est pas neutre, pour les communes effectivement, mais également pour la Communauté d'agglomération du Pays voironnais, car l'essentiel des dépenses, par exemple pour les médiathèques, seront des dépenses de personnel qui augmentent régulièrement, donc le choix de la méthode est important pour l'enjeu de l'équilibre. Il estime donc qu'il faut être vigilant sur cette question, car demain la dépense peut être trop importante pour le Pays voironnais si la prise en charge se fait trop sur l'AC.

Jean DUCHAMP confirme qu'effectivement tout cela est sensible, que chaque chose dite prend des conséquences que l'on n'avait pas imaginées. Il explique avoir été marqué lors de l'ancien mandat de la CAPV - qui n'était pas de gauche mais avec des gens de tous bords - par la restructuration urbaine, qui ne concernait que 3 communes et a été votée à l'unanimité alors que cela représentait 12 millions d'euros sur 10 ans, ajoutant que cela a été possible grâce aux nombreuses discussions ont eu lieu suite à quelques débats houleux et aux signes envoyés.

Luc REMOND lui rappelle cependant que le transfert de la compétence petite enfance a été un échec.

Jean DUCHAMP le reconnaît, imputant cela au fait que les choses n'étaient pas mures, et que l'on se trouvait dans un schéma sur l'AC.

Luc REMOND fait remarquer que c'est une réaction très française : attendre que la loi « oblige à » sans quoi les gens n'arrivent pas à se mettre d'accord.

Jean DUCHAMP note par ailleurs que la restructuration semble avoir disparu de la prospective de la commune.

Luc REMOND répond qu'il aimerait que cela démarre, que des échéances soient fixées, mais qu'il n'a aucune information à ce jour sur cette question. Pour sa part il comprend les habitants de Bourg-vieux qui rient au nez des élus et ne viennent pas aux réunions car ils ne croient plus à la réhabilitation de leurs logements. Ils y croiront le jour où elle va commencer.

Echanges hors micros

Luc REMOND estime qu'un démarrage rapide est aujourd'hui une priorité.

Laurent GODARD précise que la remarque de Jean DUCHAMP n'était pas anodine, le Plan pluriannuel d'investissement présenté ne fait effectivement pas apparaitre la restructuration urbaine.

Il ajoute que personne ne nie qu'il y ait des phases prioritaires mais l'enjeu d'un PPI est bien de mettre en perspective les dépenses futures. Or le Pays voironnais n'a pas supprimé ce projet et malgré tout il n'apparait pas dans le PPI, qui va jusqu'en 2023.

Ainsi, il évoque certains propos de la majorité concernant la courbe de capacité de désendettement de l'opposition qu'ils jugeaient « catastrophique » précisant que le fait de retirer la restructuration de la courbe l'améliore inévitablement.

Il demande donc si le fait de retirer du PPI des dépenses sur lesquelles la Ville s'était engagée signifie que cela ne sera pas fait, quelles que soient les phases, et souhaite que si ce n'est pas le cas ces dernières soient rajoutées.

Olivier GOY intervient, soulignant qu'il est quelqu'un de pragmatique et qu'il gère la commune en « bon père de famille ». Il entend qu'il faille mettre 1M€ pour entretenir le

patrimoine, 1M€ par an pour la restructuration de Bourg-vieux, et pour sa part il aimerait aussi mettre 1 million pour entretenir les voiries et embellir le centre ville...

Malgré tout il réaffirme que la courbe était catastrophique, et si rien n'était fait alors la capacité de désendettement passait à 10 ans en 2020. Or on sait qu'à 8 ans la situation est critique, donc son but est qu'elle se maintienne à un taux entre 6 et 7 ans et qu'il existe des marges pour investir. Il explique qu'il n'a pas l'intention d'investir ou de faire investir démesurément, pour se retrouver ensuite dans l'obligation d'augmenter les impôts des voreppins.

Il aimerait, comme l'a fait l'opposition, investir 2 ans avant la fin du mandat 5 M€ dans un Arrosoir, 1,8 M€ dans un centre social et 900 000 € dans un terrain, mais la commune n'en a plus les moyens. Il confirme, comme le dit l'opposition qu'il faut faire des choix, mais lui même est gêné de devoir subir les choix qu'a fait l'opposition.

Répondant à une intervention de l'opposition disant qu'ils assument, il note qu'effectivement ils assument les investissements mais qu'ils n'en assument pas les conséquences! Il ajoute qu'il est fatigué de recevoir des leçons de bonne gestion, et propose de montrer la courbe si on intègre 1M€ pour l'entretien du patrimoine....

Il ajoute que l'autofinancement est de 846 000 €, ce qui n'est pas négligeable, même si effectivement l'ancienne municipalité disposait de 2,8M€ en 2013 ! Donc il veut bien tout entendre, mais juge qu'il faut assumer et que les voreppins le sachent !

Enfin il rappelle que tout le monde a des idées pour investir, les élus, les techniciens... mais ajoute que lorsqu'il est proposé 5M€ d'investissement en travaux et qu'on ne dispose que de 1,1M€, effectivement il faut faire des choix et des arbitrages.

Jean DUCHAMP répond qu'il s'agit d'une caricature...

Il explique qu'eux faisait la même chose et que certaines élus présents ici demandaient des sommes plus importantes. Néanmoins ils ont essayé de maintenir ce million, même si cela n'était pas facile...

Luc REMOND fait remarquer qu'ils n'ont pas fait certaines choses qui auraient du être faites car leur choix a été de réaliser d'autres choses.

Il ajoute que l'on ne peut effectivement pas mettre 100 % dans l'entretien du patrimoine, or c'est ce que l'opposition leur reproche aujourd'hui, de faire d'autres choses à côté. Il faut à la fois maintenir le patrimoine et engager un certains nombres de projets, et c'est qui a été fait durant l'ancien mandat, même au delà des capacités parfois.

Jean DUCHAMP note que personne ne se plaint des investissements qui ont été faits : tout le monde attendait une salle festive....précise qu'on ne va pas refaire la campagne mais ajoute que certains mots ne doivent pas être employés et qu'il ne faut pas faire de caricature car à son avis ils ont fait ce qu'il fallait, et que s'ils avaient été élus aujourd'hui dans ce contexte ils auraient eux aussi fait le nécessaire, y compris retarder un certain nombre d'investissements.

Il souhaite cependant faire remarquer qu'il ne faut pas mélanger le budget et le PPI, car le PPI est aussi un message envoyé sur les objectifs à très long terme.

Olivier GOY explique qu'il est d'accord pour envoyer des messages mais précise qu'il faut de l'argent pour envoyer des messages !

Luc REMOND reprend les propos de Jean DUCHAMP sur les équipements publics lui indiquant qu'il ne peut pas raisonner en terme d'utilité car tout est utile! « Si demain nous réalisons un nouveau centre aéré, une nouvelle salle des fêtes au Chevalon, bien sur que cela sera utile, mais est-ce opportun et dans les moyens de la Ville? Doit-on se poser les questions par rapport à l'utilité? »

Jean DUCHAMP estime que oui, et que ce qui a été fait n'a pas mis en danger les finances de la commune mais que ce qui se passe actuellement rajoute des difficultés qui n'étaient pas prévues (par exemple la DGF)

Anne GERIN revient sur l'éclairage public, précisant que les 145 000 € évoqués par Laurent GODARD sont dans les restes à réaliser, donc que la modernisation et la suppression des ampoules fluo se poursuit et que des économies seront réalisées, qui permettront de maintenir les frais de fonctionnement.

Elle souhaite également revenir sur les remarques faites concernant les choix de la municipalité, notamment celui de la vidéo protection. Elle précise qu'il s'agit d'un choix assumé et qu'ils défendent. Elle reprend les propos de B. Cazeneuve lors de sa visite le 18/1 qui rappelait les élus locaux à prendre leurs responsabilité, et ajoute qu'ils les prennent, en effet. « La sécurité est bien l'affaire de l'Etat, mais elle concerne également d'autres acteurs, dont l'implication est précieuse. » Elle est pour sa part heureuse de s'impliquer dans la sécurité de Voreppe et de l'Etat.

Intervention de Fabienne SENTIS :

« Nous constatons que la subvention communale au CCAS baisse dans un budget qui lui même est en baisse (781 826€ contre 839 875€ en 2015)

Cette baisse de la subvention communale est en partie due à des hausses de recettes notamment de la CAF pour le centre social et la suppression du poste de la responsable des aides à domiciles.

Il y aura toujours un service d'aides à domicile au CCAS, mais sa responsable, madame Fanget ne sera plus présente en permanence sur la commune mais uniquement sur deux demi journées par semaine.

Cette responsable était salariée de l'ADPAH, le services d'aides à domicile du pays voironnais, mais par conventionnement depuis des années et au vu du nombres important d'heures à gérer sur la commune, elle était à plein temps présente au CCAS.

Le CCAS la rémunérait mais il recevait une recette équivalente, ce qui fait que son poste n'était pas une charge RH supplémentaire pour le service.

Certes, c'était une exception dans le paysage du voironnais qui était négociée à chaque renouvellement de la convention. Cette présence permanente auprès des aides à domiciles, des usagers et du service était un atout qualitatifs important du fait de sa connaissance du terrain et de son expertise, notamment dans la mise en place de la politique gérontologique, des actions auprès des seniors.

Par ailleurs sa présence à Voreppe ne l'empêchait pas de participer aux réunions, formation et autres à Voiron.

C'est une perte pour la commune et nous avons beaucoup de mal à comprendre pourquoi c'est « à la demande du maire » que la convention a changé (c'est ainsi qu'est libellé lé délibération qui a été votée au CA de décembre du CCAS)

Est ce une question budgétaire?

Difficile de dire oui car c'était une opération financière blanche pour le CCAS

Reste l'emballage! Pour nous cet affichage financier est tronqué et nous regrettons que cette obsession de présenter une masse salariale en baisse se fasse au détriment de la qualité d'un service dont bénéficient de nombreux voreppins et plus largement de la cohérence de la politique gérontologique.

Luc REMOND s'inscrit en faux sur les propos de F. Sentis, expliquant qu'il n'y a pas de diminution du service à Voreppe. Certes, Madame Fanget était jusqu'alors payée par la Ville qui était ensuite remboursée par la Communauté d'agglomération du Pays voironnais, mais elle dépendait hierarchiquement de l'ADPAH et du Pays voironnais.

C'est donc la demande du Pays voironnais, auquel il a souscrit, qu'elle s'inscrive dans leur organisation.

Il ajoute que cela ne représente pas un perte pour Voreppe, rappelant qu'elle n'était jamais en permanence dans son bureau, une grande partie de son travail étant d'être sur le terrain, chez les gens pour établir les dossiers, etc.

Cette nouvelle organisation lui permettra d'être beaucoup plus sur le terrain auprès des personnes âgées que dans un bureau, que ce soit à Voreppe ou à la CAPV, et c'est cela l'objectif car c'est là que le service est vraiment rendu.

Fabienne SENTIS rappelle qu'auparavant également elle se rendait sur le terrain et faisait partie pleinement d'une équipe. Elle ne doute pas qu'elle fera très bien son travail, mais explique que cela sera différent. De plus elle ne comprend pas pourquoi la convention a changé alors qu'elle sera constamment sur le terrain à Voreppe.

Monique DEVEAUX souhaite rappeler que la personne en question est « responsable de secteur ». Jusqu'à présent, elle ne fournissait pas ce travail sur Voreppe : elle s'occupait essentiellement de la planification du travail des auxiliaires de vie alors que le cœur de son métier aurait du essentiellement être de rendre visite aux voreppins qui bénéficiaient de ce service, ce qu'elle ne faisait pas. Aussi la CAPV, dans le cadre de la réflexion autour de ce métier, a décidé d'intégrer cette personne afin de la remettre au cœur du métier qu'elle doit exercer.

Elle confirme que cela ne changera en rien ce qui se passe sur Voreppe, car les auxiliaires de vie ont toutes un portable fourni par la CAPV et si une problématique se présente dans une famille du territoire du Pays voironnais, elle sont toutes tenues de le faire savoir immédiatement, y compris les wwek-ends et jours fériés.

De plus, elle explique que les horaires de la Ville ne sont pas forcément identiques à ceux du Pays voironnais : 8h30 le matin pour 8h00 à la CAPV. Ainsi, si une auxilaire de vie est malade, elle devait attendre 8h30 pour prévenir et ainsi se faire remplacer. Elle estime donc qu'il sera plus facile pour tout le moindre dans cette nouvelle organisation.

Elle note d'ailleurs que les auxiliaires de vie se rendent déjà plus facilement à Voiron qu'il ne le faisait avant, ce qui rétablira le cœur de métier, permettra à chacun de se retrouver à égalité sur le territoire et de prévoir des remplacements plus rapidement.

Enfin elle confirme avoir lu dans un compte-rendu du CA du CCAS qu'il s'agissait d'une économie de poste déguisée car les 53000€ étaient en fait payés par la CAPV, hors, ce n'est pas le cas puisque effectivement la commune ne finançait pas ce poste. Elle ne tolère donc pas d'entendre ou de lire de tels propos.

Jean DUCHAMP rappelle que la subvention versée par la CAPV était liée au nombre d'heures fournies.

Il ajoute que chacun avait conscience qu'il s'agissait de quelque chose d'atypique, qui existait dans une seule autre commune où cela avait disparu à l'occasion du départ en retraite de la personne concernée.

Il a lui même été confronté à cette question et avait tendance à dire, même si cela n'est pas équitable il en convient, qu'il s'agissait d'un avantage pour Voreppe car sa connaissance du milieu était très intéressante dans la mise en place de la politique gérontologique de la commune, et cela personne ne peut le nier. Néanmoins il savait que cela allait arriver.

Luc REMOND répond que s'il a demandé à ce qu'elle fasse 2 demi-journées à Voreppe, c'est bien car il en est conscient, car cela permettra un part d'échange avec le CCAS pour maintenir le lien

Nadine BENVENUTO ajoute que des bilans réguliers seront faits avec la CAPV et l'ADPAH et qu'ils seront vigilants.

Monique DEVEAUX confirme que, dans cette démarche, il a effectivement été accordé à Voreppe 2 demi-journées, et qu'elle a demandé, comme vient de le dire Nadine BENVENUTO, qu'il y ait des bilans, dont l'un mensuel avec la Ville de Voreppe, en présence du Directeur de l'ADPAH et d'elle-même. Or si est constatée l'apparition de certaines problématiques, rien n'empêchera alors de demander un demi-journée supplémentaire. Elle explique tient à préciser qu'il n'a jamais été question de supprimer les 2 demi-journées.

Une problématique a d'ores et déjà été relevée : le nombre de demandes sur Voreppe n'évolue pas. Alors qu'on avait sur Voreppe une cinquantaine de demande de personnes agées, on s'est aperçu que ces dernières ne concernaient pas l'ADPAH mais étaient des demandes de renseignement, de portage de repas, et pour autant elles s'adressaient à la personne rémunérée par l'ADPAH. Certaines choses devaient donc être remises à plat.

Sandrine MIOTTO fait remarquer à Monique DEVEAUX que, dans la présentation du CCAS, le poste de Nadine Fanget apparaît bien en RH et les 53 000€ apparaissent bien en recettes comme une subvention, or ce n'est pas ce qu'elle a dit tout à l'heure

Monique DEVEAUX répond qu'elle a bien dit que le Pays voironnais versait 53 000 € à la Mairie de Voreppe pour couvrir ces frais de personnel et qu'il ne faut pas dire aujourd'hui qu'on a gagné un poste.

Rapport de présentation

Sandrine MIOTTO répète que cela apparaît dans les RH du CCAS.

Cons ■ Amort.Subv ■ Masses salariales ■ Dépenses co

8346 - Finances - Budget primitif 2016 du budget annexe « Art et plaisirs »

Voreppe Budget primitif 2016 du budget annexe « Art et Plaisirs » 13 100 € 15 100 € +16k€/ BP2015 -8 600 entrées (-43k€) 72 850 € 85 716 € -18k€ location film -4k€ impôts sur film 4 mois de fermeture 90 466 € 14 400 entrées 73 700 € Dépenses

■ Entrées confiserie ■ Subv ville

■ Amort.Subv

Subv autres

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu Le Débat d'Orientation budgétaire présenté au Conseil municipal du 17 décembre 2015

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 janvier 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter le Budget annexe « Art et Plaisirs » qui suit
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

I - section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	51 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	18 400,00		15 100,00	15 100,00	15 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	Total des recettes d'ordre d'investissement			15 100,00	15 100,00	15 100,00
	TOTAL	69 700,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
"	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 100,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

-	1					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 600,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	56 600,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	56 600,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 100,00		13 100,00	13 100,00	13 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	13 100,00		13 100,00	13 100,00	13 100,00
	TOTAL	69 700,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
"	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 100,00

La section de fonctionnement:

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	116 055,00	0,00	88 966,00	88 966,00	88 966,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	72 130,00	0,00	72 850,00	72 850,00	72 850,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 835,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
To	otal des dépenses de gestion des services	190 020,00	0,00	163 316,00	163 316,00	163 316,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	190 020,00	0,00	163 316,00	163 316,00	163 316,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	18 400,00		15 100,00	15 100,00	15 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	18 400,00		15 100,00	15 100,00	15 100,00
	TOTAL	208 420,00	0,00	178 416,00	178 416,00	178 416,00

0,00
16,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	119 020,00	0,00	73 700,00	73 700,00	73 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	76 300,00	0,00	91 616,00	91 616,00	91 616,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes de gestion des services	195 320,00	0,00	165 316,00	165 316,00	165 316,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	195 320,00	0,00	165 316,00	165 316,00	165 316,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	13 100,00		13 100,00	13 100,00	13 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	13 100,00		13 100,00	13 100,00	13 100,00
	TOTAL	208 420,00	0,00	178 416,00	178 416,00	178 416,00

	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIC	IPE (2) 0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUM	ULEES 178 416,00

Grégory STOCHKAUSEN-VALÉRY informe que la première réunion du comité de pilotage sur la rénovation du cinéma a eu lieu hier soir, et que les investissements seront présentés lors d'une Décision modificative après l'étude, l'estimation définitive du coût et le phasage des travaux.

Il revient sur le courrier d'un voreppin cité par Laurent GODARD et explique qu'il a été pris en compte avec beaucoup d'intérêt et de vigilance. Il confirme la réponse qu'il a faite par rapport au cinéma « une étude est actuellement en cours sur la tarification du cinéma par exemple ». il a effectivement demandé au service la possibilité de diminuer le tarif du cinéma pour les voreppins. Il précise qu'il n'en a pas honte et souhaitait simplement le préciser.

Laurent GODARD répond qu'il ne refera pas le débat mais répète que, pour lui, il s'agit d'une aberration, sachant que des usagers viennent de différentes communes. L'opposition est tout à fait favorable à la redynamisation du cinéma, et sera même moteur là dessus, mais il rappelle que les entrées sont en chute libre, qu'il est temps de faire quelque chose et que revoir la tarification, sachant de plus que le CNC a une forte main mise sur cette question, est très hasardeux pour la pérennité de la fréquentation extérieure.

Quant au courrier en question, il ne souhaitait pas particulièrement y faire allusion mais l'a majorité sous entend que le voreppin qui l'a écrite était « piloté » par l'opposition. Or il juge que ce sous-entendu est lié au fait que la majorité ne supporte pas de ne pas avoir raison, et que toute personne qui discute, ou même simplement pose des questions a forcément une arrière pensée politique. Il précise qu'il ne connaît pas personnellement l'émetteur, mais qu'il trouve sa réponse très « zen », donnant des éléments tout à fait factuels sur ses sources, malgré le courrier qu'il a reçu qui est, selon lui presque insultant. Il précise qu'il a été par hasard en copie, et qu'il regrette ce type de communication de la part d'élus

Grégory STOCHKAUSEN-VALÉRY répond sur cette question qu'il s'agit d'un avis qui lui est propre. Il explique qu'il ne détient pas la vérité universelle mais qu'il a malgré tout eu cette impression là.

Quant à parler de courrier insultant, il fait remarquer que le courrier est constitué de réponses précises faites à des questions précises. La seule chose rappelée est que Voreppe conserve, malgré l'augmentation, la piscine la moins chère après les travaux qui, eux, ont coûté très chers à la commune.

Concernant le cinéma, après la rénovation et pour faire revenir la clientèle, il n'exclut pas de faire des prix particuliers pour les voreppins, sur une durée limitée, et en accord avec le CNC. Il s'agit aujourd'hui d'une étude, et une décision pourra éventuellement être prise par la suite.

Stéphane LOPEZ revient sur le courrier et souhaite lire la fin : « soit d'un point de vue tout à fait personnel et subjectif dans un contexte où l'on cherche à faire aller nos enfants tous ensemble dans le même sens, et pour un monde écologiquement meilleur, quel dommage de vouloir faire des discriminations entre personnes sur des critères tels que l'appartenance à une commune, ou d'autres moins avouables. »

Il laisse chacun réfléchir à ce courrier et ne souhaite pas le commenter.

Laurent GODARD intervient faisant remarquer que Stéphane LOPEZ n'est simplement pas d'accord.

Luc REMOND explique que les sous-entendus méritent réponse aussi...

Grégory STOCHKAUSEN-VALÉRY estime que Jean Duchamp en a eu suffisamment pour connaître ce genre de lettres.

Valérie BARTHEL se dit très génée car on parle pour quelqu'un qui n'est pas là. On lui suppose des appartenances et elle estime qu'il faudrait qu'il soit présent pour en parler avec lui.

Nadia MAURICE fait remarquer que c'est Laurent GODARD qui a commencé à parler de cette personne.

Stéphane LOPEZ explique qu'il était invité à venir ce soir mais qu'il n'a malheureusement pas pu être présent.

Anne GERIN rappelle qu'un réflexion est actuellement en cours sur la rénovation du cinéma, et que les négociations avec les propriétaires du bâtiment avaient été engagées bien avant leur élection, ajoutant que cette rénovation, qu'ils auraient certainement approuvée et accompagnée avec l'équipe précédente, aurait peut-être pu être faite un an plus tôt.

Luc REMOND rappelle que le débat de ce soir n'est pas la rénovation mais le vote du budget de la salle Art et plaisirs, dans lequel la rénovation ne figure pas.

Grégory STOCHKAUSEN-VALÉRY tient à remercier l'opposition car elle est moteur sur le cinéma, et qu'au niveau du comité de pilotage on sent que le cinéma est quelque chose de partagé par tous.

Luc REMOND conclut en disant qu'il ne semble pas incongru de faire une étude sur le tarif. En effet, au regard de la concurrence de la « Vence scène » et autres cinémas à proximité, il est important de savoir comment les tarifs de Voreppe se situent et quel est le meilleur pour avoir le maximum de clients. Les décisions viendront ensuite, en leur temps

Laurent GODARD rappelle néanmoins que Voreppe a le tarif le plus bas, que la commune peut se prévaloir d'avoir un tarif accessible et vraiment pour tous.

Luc REMOND fait remarquer que c'est le même tarif qu'à St Egrève.

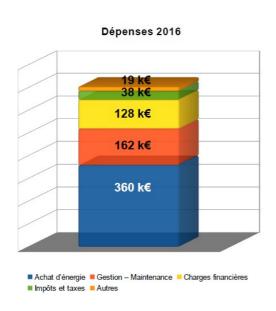
Laurent GODARD explique que chacun sait que la baisse de fréquentation est due à la programmation et au décalage par rapport aux dates de sortie nationales. Donc même si le tarif était divisé par deux, les entrées n'évolueraient pas !

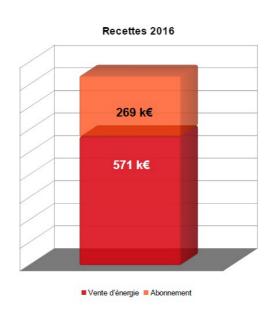
8347 - Finances - Budget primitif 2016 - Budget annexe « Voreppe Chaleur Bois »

Rapport de présentation



Budget primitif 2016 du budget annexe Voreppe Chaleur Bois





Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu Le Débat d'Orientation budgétaire présenté au Conseil municipal du 17 décembre 2015

Vu les avis favorables du Conseil d'exploitation de la régie « Voreppe Chaleur Bois » du 10 décembre 2015 et de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'adopter le Budget annexe « Voreppe Chaleur Bois » qui suit
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

I - Section d'investissement

C

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	400 000,00	0,00	0.00	0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	548 200,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 037 200,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	1 037 200,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	45 100,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 000,00		133 000,00	133 000,00	133 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre d'investissement	49 100,00		133 000,00	133 000,00	133 000,00
	TOTAL	1 086 300,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	210 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 037 200,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 037 200,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 100,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	49 100,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	1 086 300,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 086 300,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	210 000 00

II - Section de fonctionnement:

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	559 180,00	0,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes de gestion des services	559 180,00	0,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		559 180,00	0,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		559 180,00	0,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	840 000,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	391 850,00	0,00	569 000,00	569 000,00	569 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
To	otal des dépenses de gestion des services	391 850,00	0,00	569 000,00	569 000,00	569 000,00
66	Charges financières	118 230,00	0,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	510 080,00	0,00	707 000,00	707 000,00	707 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	45 100,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 000,00		133 000,00	133 000,00	133 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	49 100,00		133 000,00	133 000,00	133 000,00
	TOTAL	559 180,00	0,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	840 000,00

Luc REMOND fait remarquer que le deuxième réseau n'est pas inscrit budgétairement car les études sont en cours et qu'on en connaîtra le résultat à la fin de l'été. L'opportunité d'inscrire des crédits ou non sera définie à ce moment là.

8348 - Énergie - Tarifs 2016 - Fourniture de la chaleur « Voreppe chaleur Bois »

Monsieur Jean-Louis Soubeyroux, Président de la Régie Voreppe chaleur bois, rappelle que le réseau de chaleur bois énergie est en service depuis le 1^{er} août 2015.

Pour mémoire, le réseau de chaleur est alimenté par :

- Une chaudière bois, de 2 200 KW
- La chaudière bois de l'OPAC de 500 KW,
- Les chaudières gaz de l'OPAC et de Pluralis (secours)

D'une longueur de **5 Kms**, il dessert 40 sous-stations pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, soit une puissance souscrite de **7 500 Kw**. Ainsi **10 000 Mwh** seront livrés par an.

L'actualisation des tarifs pour 2016, établie selon l'évolution des coûts de combustibles et d'exploitation des chaufferies et réseaux de chaleur fait apparaître une hausse de 2,5 %

Poste	unité	Montant HT	Montant TTC	
Consommation		€/MWh	36,16	38,15
Abonnement	R2	. €/KW	51,00	53,81
Part entretien maintenance P2	r21+r22		22,24	23,46
Part gros renouvellement P3	r23		3,00	3,17
Part investissement P4	r24		25,76	27,18

Après avis favorables du Conseil d'exploitation de la régie « Voreppe Chaleur Bois » du 10 décembre 2015 et de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 janvier 2016.,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter le tarif 2016
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Valérie BARTHEL rappelle que la prospective qu'ils avaient faite visait des évolutions plus importantes, elle est donc satisfaite que les prix, notamment celui du bois mais aussi un contexte favorable permettent d'avoir une augmentation moindre

Jean-Louis SOUBEYROUX précise en effet que l'augmentation qui avait été proposée aux « clients » était de +5 %/an dont 2,5 % de part DALKIA/maintenance et 2,5 % pour l'augmentation du bois. Or pour la quatrième année consécutive, le prix du bois n'a pas évolué, n'est donc reportée que l'augmentation de la part maintenance.

Luc REMOND explique que c'est cohérent du fait que du côté pétrole et gaz les augmentations sont moindres également, sachant cependant qu'il s'agit d'énergies beaucoup plus fluctuantes dans le temps, et qui demain peuvent augmenter de 5, 10 ou 15 %, tandis que le bois reste une énergie dont les prix restent plus stables.

8349 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté le 24 septembre 2015,

Il est proposé l'ouverture du poste suivant :

Pour les agents titulaires : 1 poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe

et la fermeture du poste suivant :

Pour les agents titulaires : 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe

Après avis favorable de la commission ressources et moyens, économie et intercommunalité du 13 janvier 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces modifications du tableau des effectifs de la Ville.

8350 - Foncier - Régularisation foncière - Plein Soleil

Madame Anne GÉRIN, Adjointe chargée de l'urbanisme, de l'aménagement et du cadre de vie, informe le conseil municipal que la Commune est sollicitée par Mesdames Albanet et Triques, propriétaires de la parcelle cadastrée BI 135, sise 205 rue Plein Soleil pour la mise en œuvre de la régularisation foncière suite à l'accord donné par la Commune par courrier du 11 septembre 1984 pour la cession gratuite d'une bande de terrain de 1,50 mètres de large le long de la propriété en échange de l'édification du mur de soutènement, dans le cadre de l'aménagement du Square Demirleau.

Le même accord a été donné pour la parcelle voisine cadastrée BI 134, propriété de l'Indivision SALVI.

Les emprises concernées représentent respectivement une superficie de 23 et 30 m².

Il est précisé que les frais afférents aux présentes cessions seront pris en charge par les acquéreurs.

Cette régularisation a fait l'objet d'une estimation de France Domaines en date du 23 décembre 2015.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Economie et Intercommunalité du 2 décembre 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver la cession gratuite de la parcelles BI 135 d'une superficie de 23 m²;
- d'approuver la cession gratuite de la parcelles BI 134 d'une superficie de 30 m²;
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne GÉRIN, Adjointe chargée de l'urbanisme, de l'aménagement et du cadre de vie, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser les transferts de propriété.

8351 - Schéma de mutualisation des services de la CAPV

Monsieur Jean-Louis SOUBEYROUX, Adjoint chargé de la politique de la ville, de la vie des quartiers, de la citoyenneté, de la sécurité et de l'intercommunalité informe le Conseil municipal que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont l'obligation d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres dans l'année qui suit le renouvellement des assemblées.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

La loi NOTRe du 7 aout 2015 vient de fixer le calendrier d'adoption de ce schéma en l'avançant au 31 décembre 2015.

Le projet de schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais a été présenté dans ses grandes lignes aux conseillers communautaires le 27 octobre dernier.

Il est conçu comme un moyen et non une finalité qui doit répondre aux objectifs suivants :

- une meilleure cohérence de l'action publique sur le territoire
- un renforcement de la qualité du service rendu à nos administrés
- une réelle optimisation des moyens avec la recherché d'économie d'échelle

Les 2 axes de travail sont:

- La mutualisation « pilote » entre les services de la ville de Voiron et le Pays Voironnais prioritairement sur la mise en place de services communs;
- Une mutualisation à l'échelle plus large des 34 communes .

Chaque année, il pourra être actualisé et débattu au moment du Débat d'orientations budgétaires.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 janvier 2016.,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce schéma de mutualisation.

8352 - Urbanisme - PLU - Modification n°1 - Approbation

Madame Anne GÉRIN, adjointe chargée de l'urbanisme, de l'aménagement et du cadre de vie rappelle au Conseil municipal que, conformément à la délibération d'information relative aux évolutions du PLU en date du 22 mai 2014, le PLU approuvé le 17 février 2014 ne répond pas aujourd'hui à la vision de la nouvelle municipalité de ce que doit être le Voreppe de demain.

La municipalité a donc souhaité revoir le PLU en conséquence afin d'amener la commune vers un urbanisme plus respectueux de l'environnement et de l'identité du territoire.

Par arrêté en date du 14 novembre 2014, le maire a prescrit la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et engagé une concertation préalable pendant les études.

La modification n°1 porte sur :

- Le réajustement de la traduction réglementaire de l'objectif de mixité sociale d'atteindre 21,6 % de logements de type locatif social d'ici 2025
- Le réajustement de la traduction réglementaire de l'objectif de mutation de l'avenue du 11 novembre (RD1075) en boulevard urbain par un travail au niveau des marges de recul
- La correction des erreurs matérielles constatées depuis l'approbation du PLU

Madame Anne GÉRIN rappelle, qu'en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de modification n°1, a été tiré par le conseil municipal du 24 septembre 2015.

Le projet de modification a été communiqué aux personnes publiques associées par courrier du Maire en date du 14 octobre 2015.

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a émis un avis favorable qui a été enregistrée pendant l'enquête publique.

Cette dernière s'est déroulée à l'hôtel de ville de Voreppe du lundi 19 octobre 2015 au lundi 20 novembre 2015 inclus.

Dans son rapport du 15 décembre 2015, Monsieur le commissaire enquêteur conclut par un avis favorable assorti de 2 recommandations à prendre en compte :

- La possibilité de construire sur limites séparatives dans la zone UA (comme c'est le cas actuellement pour les autres zones U)
- La clarification dans la rédaction du dossier du pourcentage de logement sociaux à atteindre en précisant les échéances PLH/PLU

Au regard des observations des personnes publiques associées et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le dossier de modification $n^{\circ}1$ du PLU a été modifié comme précisé ci-après :

 La possibilité de construire sur limites sous certaines conditions est intégrée dans l'article 7 de la zone UA au niveau du paragraphe relatif aux parcelles principalement situées en cœur d'îlot de la manière suivante : "Dans le cas de parcelles principalement situées en cœur d'îlot, la distance comptée horizontalement de tout point du bâtiment à construire au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à quatre mètres.

Toutefois, les constructions peuvent être autorisées sur limites dans les cas suivants :

- lorsque la hauteur du bâtiment n'excède pas 2,50 mètres à l'égout ou 3,00 mètres à l'acrotère mesurés exclusivement en limite de propriété et que sa longueur d'appui sur limite est inférieure ou égale à 6 mètres, déduction faite de la longueur d'appui des constructions principales en mitoyenneté;
- lorsque la longueur d'appui sur limite du bâtiment à construire n'excède pas la longueur d'un bâtiment déjà existant en limite sur la parcelle voisine. Si la hauteur du bâtiment existant est supérieure à 2,5 mètres, la hauteur du bâtiment à construire sera alors au plus égale à celle du bâtiment existant sous réserve des dispositions fixées à l'article 10."
- La rédaction de la note de présentation du dossier de modification n°1 du PLU en ce qui concerne le pourcentage de logements locatifs sociaux à atteindre a également été clarifiée en précisant les échéances PLH/PLU de la manière suivante :

"L'objectif du PLU approuvé en février 2014 n'est pas remis en cause par la présente modification. Il s'agit bien d'atteindre un taux de 21.6% de logements locatifs sociaux à l'échéance du PLH (2012/12017) et de maintenir ce taux à « l'échéance » du PLU à horizon 2025."

L'ensemble des modifications est exposé dans la note de présentation du projet de modification n°1 du PLU soumis à approbation.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-10, L123-19, R123-24 et R123-25,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°8004 du 17 février 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté du maire n°2014-0733 en date du 14 novembre 2014, prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et engageant une concertation préalable pendant les études,

Vu la notification préalable à l'enquête publique du projet au Préfet et aux personnes publiques associées,

Vu le bilan de la concertation préalable tiré par le conseil municipal du 25 septembre 2015,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 15 décembre 2015.

Vu le projet de modification n°1 du PLU, modifié suite au rapport et aux conclusions du commissaire enquêteur, dont le dossier comprend :

- Une note de présentation du projet,
- Le règlement (écrit),
- Les planches Ouest et Est du plan de zonage (règlement graphique),

• La liste des emplacements réservés.

Vu l'avis favorable du comité de pilotage PLU du 11 janvier 2016.

Considérant que le projet de règlement, transmis aux membres du conseil municipal avec la convocation, a été modifié afin de permettre en zone UA l'implantation des constructions sur limites séparatives sous certaines conditions pour les parcelles principalement situées en cœur d'îlot.

Considérant que la note présentation du projet de modification a été complétée afin de clarifier la rédaction du dossier en ce qui concerne le pourcentage de logements locatifs sociaux à atteindre,

Considérant que chaque conseiller municipal a pu prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ainsi que de l'ensemble du dossier de projet de modification n°1 soumis à l'approbation du conseil municipal (note de présentation du projet, règlement, planches Ouest et Est du plan de zonage, liste des emplacements réservés), dès l'envoi de la convocation du Conseil municipal le 22 janvier 2016 en le consultant par le biais du CD fourni avec la convocation et/ou par le biais du dossier papier complet mis à disposition des conseillers municipaux, dossier qui était également disponible lors de la séance du Conseil municipal,

Considérant que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, les avis émis par les personnes publiques associées ou consultées, les observations du public intervenues lors de l'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur justifient des modifications du projet de modification n°1 du PLU exposées dans la note de synthèse,

Considérant que les modifications apportées au projet de modification n°1 du PLU tiennent compte des résultats de l'enquête publique, qu'elles procèdent de ladite enquête publique et ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU,

Considérant que la modification n°1 du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil municipal, intégrant ces modifications, est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123.10 du code de l'urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et avoir pris connaissance du projet de modification n°1 du PLU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 6 oppositions

- D'approuver la note de synthèse, détaillant les réponses apportées au rapport et conclusions du commissaire enquêteur et les modifications apportées au dossier de modification n°1 du PLU, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- D'approuver le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Voreppe tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville durant un mois, d'une mention

insérée en caractères apparents dans 1 journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs.

La présente délibération ainsi que l'ensemble du dossier de PLU seront adressés au Préfet du département de l'Isère.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après accomplissement des formalités de publicité mentionnées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville de Voreppe et à la préfecture de l'Isère aux heures et jours habituels d'ouverture.

Intervention de Fabienne Sentis :

« Dans la délibération, vous avez présenté les deux recommandations du commissaire enquêteur à prendre en compte.

Nous aimerions rappeler quelques autres de ses commentaires , qui certes ne sont pas des recommandations mais qui ont leur importance sur les enjeux du plu et la pertinence des modifications et qui rejoignent nos interrogations.

« La modification n°1 répond principalement à des attentes de particuliers formulées auprès de l'actuelle municipalité. Ne présentant pas un caractère d'urgence flagrant, il semble qu'elle aurait pu être intégrées à la modification n°2 »

il continue sur ce choix de deux procédures en disant :

« Les différentes décisions et procédures d'urbanisme en cours (délibérations, modifications du PLU, zac) installe un contexte général d'instabilité des règles d'urbanisme dans la commune. Au delà de la confusion engendrée par cette situation, il est à craindre aussi une perte de lisibilité quand aux enjeux globaux identifiés dans le projet d'aménagement et de développement durable approuvé le 17 février 2014. »

Il complète sa remarque en disant que pour l'instant il n'y a pas d'incompatibilité avec le PADD, mais que « cependant il convient d'être prudent avec le chantier en cours de la modification n°2 qui par effet cumulatif pourrait remettre en cause des orientations du PADD. »

en ce qui concerne les marges de recul sur la départementale il nous dit :

« La modification des distances de recul n'aura qu'un effet très limité sur la réduction des nuisances sonores liées à l'intensité du trafic et à la vitesse de circulation. Elle peut même apparaître comme une certaine acceptation de l'actuelle situation. En tout état de cause, cette modification ne doit pas masquer la nécessité de s'engager dans un véritable projet entre la commune et le gestionnaire de la voirie pour crédibiliser la perspective d'évolution de cet axe de transit en boulevard urbain apaisé répondant aux attentes des riverains. »

il conseille en guise de conclusion :

« Compte tenu des interrogations émises lors de cette enquête publique, il conviendrait notamment dans les réflexions d'urbanisme en cours ou à venir :

-d'être particulièrement vigilant sur le maintien de l'objectif de répartition spatiale des logements locatifs sociaux sur l'ensemble du territoire communal en prenant garde « aux opportunités foncières » qui peuvent avoir des effets contraires

-de transformer le concept de boulevard urbain apaisé en un véritable projet partagé- de faire aboutir la notion de centre élargi avec son corollaire modes de déplacements doux. »

Rien dans ceci rien n'est obligatoire, ce n'est que l'expertise du commissaire enquêteur

Mais ces remarques apportent néanmoins son regard sur la cohérence des modifications, leur enjeux et l'intérêt général. »

Luc REMOND fait remarquer que le commissaire enquêteur a toute liberté, du fait qu'il ne connaisse pas Voreppe, à porter toutes les appréciations qu'il souhaite, d'autant plus qu'il n'est pas un grand spécialiste de l'urbanisme et de l'aménagement...

Il explique que le fait de faire plusieurs modifications n'a aucun impact sur la justification juridique de ces modifications. Il estime avoir été clair et transparent avec les voreppins sur ce sujet, expliquant plusieurs fois qu'il y aurait une modification n°1 puis une deuxième avec des objectifs précis à chaque fois, que la modification n°1 était technique, réglant un certain nombre d'engagements pris au niveau de la campagne électorale. Il était important qu'elle soit faite dans les meilleurs délais.

La modification n°2 porte elle sur un certain nombre d'orientations d'aménagement dans différents quartiers de Voreppe.

Ces modifications se situent donc bien dans 2 registres différents, il y a eu des réunions publiques pour l'expliquer, actuellement des ateliers PLU sont organisés sur les orientations d'aménagement et un travail très intéressant est en cours à ce niveau. Les éléments qui en sortiront seront ensuite débattus au niveau du Conseil municipal.

Il estime qu'il s'agit de la bonne démarche : transparence sur les objectifs, clarté de la concertation, participation active des habitants aux débats et à la définition des orientations d'aménagement. Les voreppins qui participent ont donc une vision très claire de ces modifications.

Effectivement le dossier de l'Hoirie est forcément en même temps, dans le même contexte, avec des choses qui se font par rapport PLU, mais là aussi il y a eu 7 ou 8 réunions publiques plus les réunions avec l'association. Ainsi de la même manière les gens font très bien la différence entre ces 2 modifications et l'Hoirie, la lisibilité est donc bien présente.

Le commissaire enquêteur doit donc effectivement écrire des choses, mais le Maire estime que ce n'est pas le reflet de la réalité de ce que les voreppins peuvent comprendre des modifications et de ce qui est fait sur l'Hoirie.

Anne GERIN ajoute que les préoccupations que l'opposition semble lever sur le rapport du commissaire enquêteur sont des préoccupations discutées dans les ateliers de la modification n°2, notamment la problématique de l'habitat social mise en avant par le commissaire, qui a été intégrée dans la modification n°1 en ciblant une répartition sur l'ensemble du territoire communal sur des terrains appartenant à la commune donc avec une faisabilité à court et moyen termes beaucoup plus importantes qu'une dissémination d'emplacements réservés sur l'ensemble du territoire.

Elle explique que le traitement du boulevard urbain tient à cœur à la municipalité, et dans le cadre du pole d'échange multimodale et dans celui de l'accès à l'Hoirie.

Ces éléments aujourd'hui repris sont donc intégrés dans la réflexion menée avec l'ensemble des voreppins.

Luc REMOND ajoute qu'ils n'ont pas attendus les conseils du commissaire enquêteur pour travailler avec le Département dans le cadre de l'Hoirie, de PEM sur la configuration de l'avenue du 11 novembre. Un travail est en cours depuis plusieurs mois sur ce sujet qui doit configurer cette voie en voie urbaine et qui préservera aussi l'avenir, en termes de développement, des transports en communs.

Jean DUCHAMP explique que ce qui lui semble important, et d'autres occasions d'en débattre se présenteront encore dans le cadre du conseil municipal, de faire remonter ces remarques, car il estime qu'on ne peut pas dire à certains moments qu'il est important d'écouter le commissaire enquêteur, comme cela a pu lui être dit parfois, et de l'autre côté dire qu'il n'est pas compétent en la matière et qu'il ne faut pas l'écouter.

Selon lui il s'agit d'éléments à prendre en compte qui expriment un certain nombre d'inquiétudes qu'ils partagent et qu'ils ont d'ailleurs communiqué au commissaire. Il fait remarquer que cela est d'ailleurs reprise dans ses conclusions et non uniquement dans ses réponses aux questions. Faire 2 enquêtes publiques n'était peut- être pas nécessaire, c'est en tout cas ce qu'il dit, à tort ou à raison, mais on aurait pu imaginer que cela se passe autrement.

Quoi qu'il en soit, il explique que les inquiétudes exprimées par le commissaire enquêteur sont aussi les leurs, et attend de voir si elles auront été prises en compte dans la modification n°2, y compris leurs réserves concernant le PADD.

Luc REMOND rappelle que le rapport du commissaire enquêteur est disponible sur le site internet de la Ville depuis quelque temps, à disposition de chacun

Monique DEVEAUX revient sur la remarque du commissaire selon laquelle l'augmentation de la marge de recul ne diminuerait pas le bruit, elle est d'accord pour voir ce qui peut être fait à ce niveau, mais rappelle que la marge de recul n'avait pas été pensée par rapport au bruit mais pour mettre le nouvel habitat en alignement avec l'habitat existant. En effet, sur la commune, à part quelques maisons très anciennes au Chevalon, les habitats ne bordent pas la route.

Elle avait également été prévue pour dégager une perspective visuelle, ce qui n'est anodin.

Elle ajoute que la problématique du bruit existe peut-être effectivement, mais elle ne sait pas si le commissaire enquêteur a eu les moyens techniques de le vérifier par rapport à la marge en question. Elle explique que s'il y en a effectivement, alors le problème existe tout le long de la RD1075 et dans ce cas peut-être faut-il protéger du bruit tous l'habitat depuis le Mac Donald jusqu'au Chevalon...

Luc REMOND ajoute que la marge de recul est prévue pour donner une perspective et un confort par rapport à la route départementale, et qu'elle pourra permettre également des aménagements pour la transformer en voie urbaine, cela impliquant des aménagements pour les véhicules légers, les cycles, pour les transports en commun en laissant la possibilité pour le futur d'une voie réservée, des trottoirs confortables et des espaces verts.

De plus cette marge effectivement permet d'être en adéquation avec le recul du bâti environnant.

Enfin par rapport au bruit, il fait remarquer que les hauteurs envisagées sont limitées, afin de limiter également l'impact du bruit.

Jean DUCHAMP revient sur les propos de Monique DEVEAUX, expliquant qu'il s'agit aujourd'hui d'un choix, mais que la marge de recul du précédent projet permettait également d'insérer tous les aménagements évoqués, y compris des espaces verts.

En effet, le fait que les habitations soient rapprochées de la voirie, c'est aussi cela qui compose une voie urbaine.

Il rappelle les propos d'une élue présente lors d'une réunion sur la zone du Champ de la cour disant que qu'on pouvait construire des habitations en bordure car ceux qui ont le bruit sont ceux vivant en haut et il lui semble donc que c'est « à géométrie variable ».

Ce qui lui semble important, c'est que cela devienne une voie urbaine, et le fait de garder une marge de recul peu importante concourait à cela.

Luc REMOND fait remarquer que voie urbaine est un terme qui regroupe beaucoup de chose. Il prend l'exemple du Cours Jean Jaurès à Grenoble qui est une voie urbaine avec peu de recul, tandis qu'à l'Isle d'Abeau certaines voie ont un recul important et sont aussi des voies urbaines.

Resserrer l'habitat sur la voie est donc une position, qu''eux mêmes ne partagent pas tout à fait, et il préfère proposer quelque chose de plus confortable et espacé que ce qui était proposé, et pense que c'est une vision partagée par un certain nombre de voreppins. Il ajoute cependant qu'il s'agit d'un choix et que chaque position se défend.

Anne GERIN remercie le service urbanisme qui s'est fortement impliqué et qui est toujours très impliqué dans l'élaboration de la modification n°2, ainsi que l'AURG qui accompagne la municipalité et est « le facilitateur de débats ».

8353 - Voirie - Déneigement des parcs d'activités - Avenant n°2 à la convention entre la CAPV et la Commune de Voreppe

Monsieur Jean-Claude Canossini, conseiller municipal délégué aux travaux, que la commune s'est désengagée en 2012 de la prestation qu'elle effectuait pour le compte de la CAPV.

Suite au Conseil municipal du 26 novembre 2012, une convention a été signée avec la CAPV afin de formaliser les responsabilités et engagements de chacun et de préciser les modalités de coopération entre les deux collectivités : la commune ne déneige plus Centr'alp et la CAPV déneige la rue de la Résistance et le pont de Fontanieu, qui restent des voiries communales. En contrepartie la commune déneige les voies publiques de l'Ile Gabourg pour le compte de la CAPV.

Les résultats de cette coopération ayant été concluants, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 3 ans par le biais d'un avenant. Les clauses de la convention initiale restent inchangées.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de vie, Déplacements, Transports, Citoyenneté et Sécurité du 11 janvier 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

 d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour une période allant du 1^{er} septembre 2016 au 30 avril 2019 et mettre les moyens en place pour son exécution

Jean DUCHAMP vote « des deux mains » cette délibération, d'autant plus qu'elle fait suite à une première convention. Il rappelle en effet qu'auparavant c'était la commune qui déneigeait Centr'alp. Certes cette dernière touchait une compensation financière, mais

cela compliquait énormément le déneigement de la Ville, ainsi que les conditions de travail des agents du déneigement.

8354 - Jeunesse - Premier versement de la subvention MJC

Monsieur Grégory STOCKHAUSEN-VALERY, adjoint chargé des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture, de l'animation festive, rappelle au Conseil municipal que la Ville s'est engagée à participer financièrement au fonctionnement de la MJC, par le versement d'une subvention annuelle.

Conformément à l'avenant n°1 à la convention entre la Ville et la MJC Maison Pour Tous de Voreppe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, cette subvention est versée en deux fois, le premier versement sur la base de 80% de la subvention prévue pour l'année 2016 sur simple demande écrite, et le solde en novembre sur la base du budget prévisionnel de l'année en cours, voté par la MJC.

Pour 2016, le montant de la subvention au titre de la vie associative, l'action enfance-jeunesse et la mission de direction s'élève à 178 000 €, et celui de l'ALSH (action enfance/Centre de loisirs) à 75 000 €.

Ce qui représente un premier versement de 202 400 €.

La MJC s'engage à présenter à la Ville, après son assemblée générale annuelle, un bilan global d'activités, un compte d'exploitation, un bilan financier, et à satisfaire aux obligations à sa charge en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et ses textes d'application.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 12 janvier 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver le premier versement de la subvention à la MJC

8355 - Sport – Marchés pour le nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux. Avenant n°1 au lot 1 nettoyage des bâtiments communaux

Monsieur Stéphane Lopez, adjoint chargé de la jeunesse et des sports expose au conseil municipal que, par une délibération en date du 23 octobre 2015, le conseil municipal a autorisé la signature du marché public formalisé n°2015-031 relatif au lot 1 nettoyage des bâtiments communaux avec l'entreprise ESP. Ce marché comporte un montant annuel minimum de 80 000,00 € HT et sans montant maximum.

Ce marché a été notifié le 12 novembre 2015 pour la période initiale allant du 1/1/2016 au 31/12/2016.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Suite aux décisions de ne plus faire le nettoyage de la salle Mathieu LOCATELLI en régie et de refacturer, le cas échéant, le nettoyage de l'Arrosoir aux personnes qui louent les salles, il est nécessaire de chiffrer ces différents postes et de prendre un avenant visant à

prendre en compte ces nouveaux besoins et intégrer ces nouvelles prestations au bordereau des prix unitaires.

S'agissant d'un marché sans maximum, il n'y a pas de montant contractuel, aussi le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

A titre indicatif, la plus-value estimée de cet avenant s'élève à 2,28 % du contrat initial :

- L'estimation annuelle initiale des prestations est estimée à 101 608,84 HT, soit 406 435.36 € HT sur 4 ans.
- L'estimation annuelle de l'avenant est estimée à 2 315 € HT, soit 9 260 € HT sur 4 ans.

S'agissant d'un marché sans maximum, il n'y a pas de montant contractuel, aussi le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 12 janvier 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver l'avenant n°1 au marché n°2015-031
- de mandater Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Luc REMOND fait remarquer que cela n'a pas d'incidence financière par rapport au contrat, mais que cela en a bien une pour la commune.

8356 - Sport - Piscine Municipale - Modification du règlement intérieur

Monsieur Stéphane Lopez, adjoint chargé de la jeunesse et des sports expose au conseil municipal la nécessité d'apporter des modifications à certains articles du règlement intérieur de la piscine municipale.

Vu, les articles L 2213 – à 2313-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police,

Vu, le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 25.2 et L 25.3,

Vu, la loi du 24 Mai 1951 modifiée par le Décret 77-1177 du 20 Octobre 1977,

Considérant que le fonctionnement de la piscine municipale doit être précisé par des dispositions particulières afin d'éviter tout problème concernant la sécurité et l'ordre public,

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 12 janvier 2016,

Le Conseil municipal prend acte du nouveau règlement intérieur de la piscine municipale qui fera l'objet d'un arrêté du Maire.

8356 - Décisions administratives

En application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au Conseil municipal les décisions administratives qu'il a été amené à prendre :

2015/008: Contrat de location à usage d'habitation d'un logement - Monsieur et

Madame MONNOT Pierre Simone

2015/010 : Contrat d'acquisition de licence d'utilisation de progiciels, et contrat de maintenance et d'assistance passé avec la Société CEGID Public

2015/011 : Contrat passé avec la société PROBESYS- maintenance du Firewall
 2015/012 : Contrat passé avec la société SYBORD- maintenance de 2 systèmes de télécommunication

2015/013 : Contrat passé avec la société CPRO- maintenance logiciel RERITE

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions administratives.

Jean DUCHAMP bien que sachant qu'il s'agit de décisions et qu'il n'y a donc pas de vote, fait malgré tout part de son désaccord concernant le bail de M. et Mme. Monnot, s'agissant de personnes qui sont en conflit avec la municipalité depuis des années.

Il explique que cela a en effet duré plus de 6 ans, avec des procédures longues et coûteuses. Des propositions de relogement ont été faites, lesquelles ont toutes été refusées.

Il rappelle que de nombreuses personnes, ne disposant pas forcément des mêmes moyens, cherchent également un logement, et note qu'elle en obtient un. Il est conscient qu'il y a un conflit, qu'il fallait arriver à débloquer la question de l'ancien boulodrome, mais pas à n'importe quel prix selon lui.

La justice a donné définitivement raison à la commune,et il rappelle qu'il y a une astreinte, de 30 000€ à sa connaissance, que cette personne doit encore.

Il estime donc que le choix de fournir à ces personnes, qui ont beaucoup menti dans le cadre de ces conflits, un logement précaire à cet endroit c'est prendre un risque pour le jour où l'on voudra faire quelque chose sur ce secteur, sachant que depuis des années les différentes municipalités ont acheté ou négocié et qu'il ne manque aujourd'hui qu'une maison.

Il estime donc qu'il s'agit d'une erreur pour l'avenir et qu'en plus ils ne le méritent pas.

Luc REMOND estime qu'il est bon de régler les problèmes chaque fois qu'on le peut, que, sur le plan juridique, la situation était complexe car Mme Monnot était bien expulsable mais pas son mari. Un médiateur a été désigné et un travail réalisé avec lui pour sortir de cette situation. Il confirme la dette de 30 000€ mais n'est pas certain que cela soit intéressant d'engager une procédure pour récupérer cette somme, qui ne sera jamais versée.

De plus, si la Ville souhaite demain sortir le projet gare, il est bien que ce problème se règle, car cela pouvait perdurer encore plusieurs années.

Jean DUCHAMP est d'accord, mais il trouve qu'il y aurait pu avoir d'autres solutions à 400€ que celle là, que c'est « reculer pour mieux sauter » et que cela représente un risque pour l'avenir.

Luc REMOND répète que la Ville n'avait pas la capacité de les expulser

Jean DUCHAMP confirme, mais ajoute que la commune n'aura pas plus la capacité de les expulser le jour où on aura besoin de le faire, connaissant leur capacité à faire traîner les choses.

Luc REMOND estime qu'on a avancé et que ce problème est aujourd'hui réglé, que la rénovation du quartier de la gare va pouvoir être lancée.

Selon **Jean DUCHAMP**, il ne s'agit pas d'un bon message à faire passer à la population...des tas de gens ont des difficultés à se loger...il trouve cela injuste Échanges hors micros

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Bilan des marchés du 4ème trimestre 2015



Notification des marchés passés en procédures adaptées (MAPA)

Entre le : 01/10/15 et 31/12/15

Contrat	Objet de l'affaire ou du marché Désignation du lot	Entreprise Titulaire	COMAPA	Montant Notifié	Date Notific.
	Aménagement des terres plains et accotement de la RD1075 à Voreppe.	LAQUET S.A.S 26 210 LAPEYROUSE MORNAY	COMAPA 08/09/2015		05/10/15
2015-030	Travaux de voirie et réseau divers	Groupement Eurovia – Perrino Bordone 38 343 Voreppe Cedex	COMAPA 08/09/2015	300 000 maxi annuel Sur 4 ans	



Notification des avenants des marchés passés en procédure adaptée (MAPA)

Entre le : 01/10/15 et 31/12/15

<u>N°</u>	Objet : Avenant de transfert	N° avenant	titulaire du marché	Montant initial transféré HT	Date de la COMAPA	Date de la notification de l'avenant de transfert
2015-033	Mise en conformité de la chaufferie et remplacement d'une chaudière et son brûleur – Résidence Bourg-Vieux (*)	N°1 de transfert de Pluralis à la ville de Voreppe	38 600 Fontaine	74 645,19	20/10/2015	24/08/2015
	(*) marché notifié par Pluralis le 22/06/2015					

<u>N°</u>	Objet avenant	N° avenant	titulaire du marché	Montant initial HT	Montant avenant € HT	Wontant	Date de la COMAPA	Date de la notification de l'avenant
2015-033	Mise en conformité de la chaufferie et remplacement d'une chaudière et son brûleur – Résidence Bourg-Vieux	N°2	38 600 Fontaine	74 645,19	6 214,61 (+8,32%)	80 859,80	20/10/2015	28/10/2015

REMERCIEMENTS DES FAMILLES POUR LE SOUTIEN EXPRIMÉ PAR LA COMMUNE LORS DU DÉCÈS DE :

- Madame Yvonne BROIZE
- Madame Jacqueline MATTE
- Madame Georgette ROTA

Olivier GOY informe le Conseil municipal que les commerçants ont participé au 2ème challenge de la meilleure animation de Noël organisé par la CCI de Grenoble et qu'il ont obtenu le 2ème prix. Il les félicite et rappelle que Voreppe a des commerçants qui se démènent pour la vie et l'animation du village, et qu'un juste retour des choses est de se servir chez eux.

Intervention de Jean DUCHAMP

« Chers collègues, chers amis

Je souhaite informer officiellement ce soir le Conseil et le public de changements dans la composition du groupe Voreppe Avenir.

En ce qui me concerne, après de longues ou plutôt nombreuses années car je ne les ai pas trouvé longues, j'ai décidé de quitter mes fonctions d'élus au Conseil Municipal et par ricochet au Conseil Communautaire.

Mardi soir, c'était donc mon dernier Conseil Communautaire, je ne l'ai pas annoncé publiquement car je souhaitais vous informer d'abord. J'enverrai un courrier aux élus communautaires dans les prochains jours.

C'est une décision réfléchie même si elle n'est pas si facile à prendre.

En effet, je ne suis ni fatigué, ni déçu, ni amer ... Au contraire, je garde un intérêt toujours aussi fort pour cette fonction.

Mais comme je l'avais déjà dit, je ne me représenterais pas en 2020 et je pense qu'il est temps pour moi de passer la main. En effet, il faut savoir partir pour faciliter la construction d'une nouvelle équipe en vue des prochaines échéances.

A une époque où nos concitoyens expriment parfois leur perte de confiance envers les élus et leur énervement de voir toujours les mêmes, il est important de participer à ce renouvellement.

2016 est donc un nouveau départ pour notre groupe ...

Pendant toutes ces années, je me suis formé **avec toutes celles et ceux (dont certains ont malheureusement disparu et je les honore aujourd'hui)** avec qui j'ai eu l'occasion faire valoir nos idées, proposer, débattre et convaincre nos concitoyens.

En effet, lorsque nous partageons les mêmes valeurs, la confrontation, la bataille des idées, le désaccord parfois profond permettent toujours d'enrichir notre propre histoire et notre vision du monde. Nous avons la chance de pouvoir le faire. Ca n'a pas toujours le cas et l'on voit bien qu'il est toujours nécessaire de combattre et résister pour conserver cette liberté de pensée et d'expression.

Dans ce sens, l'opposition est formatrice, et je l'ai pratiqué suffisamment longtemps pour en connaître à la fois la frustration, la dureté mais aussi la richesse

Finalement, avec et grâce à toutes celles et ceux que j'ai rencontré dans ma vie politique, professionnelle ou personnelle, j'ai appris à rester moi même.

J'ai appris à comprendre la complexité des choses et à m'assurer que les actions proposés et mises en place s'inscrivent dans la durée.

j'ai appris la nécessité de prendre le temps et la valeur de l'écoute

j'ai appris à résister à la pression, à la facilité et à la tentation de choisir l'intérêt individuel au détriment de l'intérêt général.

J'ai appris à faire confiance et à croire en la valeur de l'intelligence collective.

C'est vrai, ça ne fait pas forcement gagner les élections, pas encore en tout cas. Mais au moins ça ne contribue pas à alimenter la perte de confiance envers les élus. J'en suis persuadé.

Voilà pourquoi, je suis très heureux, avec tous mes collègues, d'aujourd'hui et d'avant, d'avoir pu partager nos expériences réciproques, nos moments de doutes et de créativité, la naissance et la mise en place de nos projets pour notre ville et ses habitants et notre engagement politique.

Pendant toutes ces années, **ensemble**, nous avons toujours cherché à répondre avant tout à l'intérêt général, à nous assurer que notre action préserve le futur et à faire de Voreppe « une ville partagée par tous », fidèle à son histoire et tournée vers l'avenir.

Nous sommes fiers de ce que nous avons mis en œuvre en terme d'organisation, de participation citoyenne, de développement durable et d'équipements pour les Voreppins. Ces derniers répondent aux besoins et sont appréciés, y compris par ceux qui les ont parfois critiqués sans nuance.

Valérie Barthel et Jean-François Poncet, pour des raisons personnelles et professionnelle vont eux aussi, laisser leur place. Je tiens à leur dire toute mon amitié et mon respect pour leur engagement et pour la qualité de notre travail collectif. Les connaissant, je suis sûr qu'ils continueront à participer à la vie de notre cité et qu'ils resteront engagés.

Michel Mollier, Brigitte Joseph, Salima Ichba rejoignent donc Laurent Godard, Fabienne Sentis et Sandrine Miotto début février. Notre équipe s'inscrit bien dans la continuité, merci aussi à eux pour leur engagement et leur constance.

Bien sûr dans ce dernier petit mot en tant qu'élu, je ne veux pas oublier nos opposants, j'entends bien sûr par là la majorité municipale. Avec mes collègues, nous sommes très respectueux de la démocratie et le résultat des élections vous donne toute légitimité à mettre en oeuvre vos projets et à tenir vos promesses électorales. La loi a prévu de donner une prime majoritaire à celui qui gagne les élections même de très peu.

Ainsi, l'opposition doit être respecté parce qu'elle porte la parole de ceux qui n'avaient pas fait le même choix. Elle a elle aussi la légitimité du vote de nos concitoyens. Elle est là pour contrôler, influencer, proposer.

Nos débats en commission ou au conseil démontrent que la parole circule et que les différences s'expriment même si elle ne sont pas toujours écoutés sinon entendus, et la circulation de l'information nécessaire à la démocratie est encore insuffisante.

Il me reste à remercier toutes celles et ceux qui m'ont fait confiance pendant toutes ces années et à travers moi à toute notre équipe.

Merci de leur soutien.

Par leurs questions et leurs interrogations, par leur critiques, par leur présence au Conseil mais aussi par leurs petits mots et par ces échanges chaleureux lorsque nous nous rencontrons. Ils sont une source d'énergie.

Je reste persuadé que le respect de tous, la sincérité, l'honnêteté intellectuelle et l'honnêteté tout court valent tous les petits arrangements, compromissions et renoncements.

Dans la période difficile que nous vivons, l'engagement citoyen et politique est plus que jamais nécessaire pour faire vivre nos valeurs communes, convaincre nos concitoyens par le débat, combattre et résister sans complaisance à ceux qui prônent le repli sur soi, la stigmatisation et le rejet de l'autre.

C'est dans cet esprit et cette volonté que notre équipe renouvelée continuera avec vigilance et ouverture à remplir la mission que vous nous avez confiée.

Ne plus être élu ne signifie pas mon désintérêt pour la chose publique, je viendrai régulièrement comme citoyen dans cette assemblée pour apporter à mon tour mon soutien à mes amis et à tous ceux qui s'inscrivent dans ce que j'ai essayé d'exprimer aujourd'hui.

Merci de m'avoir écouté. »

Luc REMOND remercie Jean DUCHAMP pour son témoignage. « Je crois que tu as apporté à Voreppe ta contribution, à cette ville, à sa construction, avec ton équipe et tous ceux qui t'on entouré, et cela mérite un hommage.

Alors bien sur on ne partage pas tous les mêmes convictions au quotidien sur ce qu'il faut faire à Voreppe, sur un certain nombre d'éléments mais je crois qu'on partage les valeurs de la République, les valeurs de la démocratie.

On dit que la commune est l'école de la démocratie, c'est vrai que c'est une école, et je crois qu'en terme de démocratie on est effectivement à l'école tous les jours car on apprend constamment les uns et les autres, à échanger, à se respecter, à écouter, dans nos différences et nos désaccords et je crois qu'il est important que chacun puisse s'exprimer et dire ce qu'il pense. C'est le plus important.

Il y a une majorité, une opposition…le rôle de l'opposition n'est pas toujours facile, comme tu le dis c'est frustrant d'être dans l'opposition car on peut donner son opinion, son avis, mais on n'a pas toujours barre sur les décisions, même si l'opposition apporte toujours quelque chose à la majorité. Il ne faut pas croire que, dans ce que vous dites il n'y a pas des choses qui sont entendues, et c'est important.

Je crois aussi que la démocratie on peut la vivre dans ces réunions qu'on peut faire, réunions publiques, ateliers PLU, où toutes les tendances sont représentées et où chacun peut apporter sa contribution, et je pense que dans certains débats ou choix il ne s'agit pas que d'un problème droite/gauche ou majorité/opposition, il y a des choses qui s'expriment et qu'on partage.

On met toujours plus en évidence ce qui nous différencie que ce soit dans une campagne électorale ou sur une sujet du Conseil municipal mais il faut savoir qu'il y a beaucoup de choses qu'on partage.

Je pense qu'on ne te laissera pas là, qu'on trouvera le moyen de te rendre un hommage, ça le mérite, comme à tous ceux qui s'investissent dans leur commune ou intercommunalité, et c'est parfois un apostolat. Il est important que des gens continuent à s'investir dans nos communes ou intercommunalités pour les faire vivre, et que les citoyens participent au maximum et soient écoutés. »

Intervention de Valérie BARTHEL

« Juste dire mon grand plaisir à avoir rejoint le collectif Voreppe Avenir, que d'ailleurs je ne quitte pas, et je remercie les personnes qui vont nous succéder comme élus. Mais surtout, je voulais exprimer publiquement nos remerciements chaleureux à Jean de la part de notre groupe, et je sais que ces remerciements sont partagés par tous les élus et soutiens qu'il a côtoyés durant ses années d'engagement citoyen et politique. Jean, merci pour ces années durant lesquelles nous avons apprécié tes

valeurs de partage, de respect des autres, de rassemblement, ta recherche d'équité, ton humanisme, ton humanité, mais aussi ta convivialité et ton humour.

Ces valeurs qui sont indispensables pour rendre le monde meilleur et agréable pour tous, et que tu as su exprimer durant toutes ces années sans jamais baisser les bras. Je souhaite à chacun de rencontrer dans sa vie un « Jean Duchamp ». »

Grégory STOCHKAUSEN-VALÉRY s'exprime au nom du groupe majoritaire « Je voulais remercier Jean, je devrais dire Monsieur Duchamp, parce qu'effectivement il y a eu un grand investissement et le respect pour l'engagement qui a été le votre, Jean. Il est important pour nous, même si nous partagions parfois de profonds désaccords, de reconnaître la qualité de l'homme et l'action que vous avez menée pour Voreppe et votre engagement. Nous voulions aussi remercier Valérie Barthel et Jean-Francois Poncet et dire bienvenue aux trois nouveaux — enfin 3 nouveaux...Michel vous m'excuserez ! (rires). Bonne route et on espère vous revoir souvent Monsieur Duchamp.

La séance est levée à 23h20 Luc REMOND donne la parole au public

> Voreppe, le 29 janvier 2016 Luc REMOND